



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

## RAPPORT D'ACTIVITES

### EXERCICE 2022



# **SOMMAIRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## **DU 29 JUIN 2023**

|                                              |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|
| <b>&amp; Les Comptes Annuels 2022</b>        | <b>Page 1 à 22</b>  |
| <b>&amp; Rapport d'Activités</b>             | <b>Page 23 à 52</b> |
| <b>&amp; Projets de Résolutions</b>          | <b>Page 53 à 54</b> |
| <b>&amp; Rapport Commissaire aux Comptes</b> | <b>Page 55 à 59</b> |

# **COMPTES ANNUELS**

**2 0 2 2**

| ACTIF                                | BRUT              | AMORTISSEMENTS<br>et PROVISIONS | NET 2022          | NET 2021          |
|--------------------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b><u>Actif Immobilisé</u></b>       |                   |                                 |                   |                   |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> |                   |                                 |                   |                   |
| Concessions, brevets, licences       | 142 685           | 119 504                         | 23 181            | 29 251            |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   |                   |                                 |                   |                   |
| Terrains et Agencements              | 3 252 626         | 150 408                         | 3 102 218         | 3 107 948         |
| Constructions, Aménagements          | 9 749 914         | 6 064 827                       | 3 685 087         | 3 839 423         |
| Matériels, Mobiliers                 | 3 334 842         | 3 072 215                       | 262 627           | 322 886           |
| Immobilisations en cours             | 36 897            |                                 | 36 897            | 10 559            |
| <b>Immobilisations financières</b>   |                   |                                 |                   |                   |
| Prêts                                | 112 436           |                                 | 112 436           | 106 549           |
| Cautionnement                        | 14 533            |                                 | 14 533            | 15 339            |
| <b>TOTAL I</b>                       | <b>16 643 934</b> | <b>9 406 954</b>                | <b>7 236 980</b>  | <b>7 431 956</b>  |
| <b><u>Actif Circulant</u></b>        |                   |                                 |                   |                   |
| Stocks                               | 34 607            |                                 | 34 607            | 35 266            |
| Avances et Acomptes versés           | 344               |                                 | 344               | 11 819            |
| Créances clients et cptes rattachés  | 232 212           | 29 524                          | 202 688           | 382 147           |
| Autres Créances                      | 179 081           |                                 | 179 081           | 169 784           |
| Valeurs Mobilières de Placements     | 598 000           |                                 | 598 000           | 498 000           |
| Disponibilités                       | 3 361 298         |                                 | 3 361 298         | 3 684 098         |
| Charges Constatées d'avance          | 50 772            |                                 | 50 772            | 49 609            |
| <b>TOTAL II</b>                      | <b>4 456 314</b>  | <b>29 524</b>                   | <b>4 426 789</b>  | <b>4 830 724</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                 | <b>21 100 247</b> | <b>9 436 478</b>                | <b>11 663 769</b> | <b>12 262 680</b> |

| <b>PASSIF</b>                                | <b>2022</b>       | <b>2021</b>       |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b><u>Fonds Propres</u></b>                  |                   |                   |
| Fonds propres sans droit de reprise          | 2 220 190         | 2 220 190         |
| Fonds propres avec droit de reprise          | 329 273           | 329 273           |
| Reserves pour projet de l'entité             | 4 901 644         | 4 901 644         |
| Report à nouveau                             | 512 451           | 57 202            |
| Excédent ou déficit de l'exercice            | -382 936          | 455 249           |
| <b><u>Situation nette ( sous total )</u></b> | <b>7 580 623</b>  | <b>7 963 559</b>  |
| Subventions d'investissement                 | 285 943           | 318 525           |
| <b>TOTAL I</b>                               | <b>7 866 565</b>  | <b>8 282 083</b>  |
| <b><u>Provisions</u></b>                     |                   |                   |
| Provisions pour Risques et Charges           | 174 349           | 176 188           |
| <b>TOTAL II</b>                              | <b>174 349</b>    | <b>176 188</b>    |
| <b><u>Dettes</u></b>                         |                   |                   |
| Emprunts et dettes financières               | 2 845 330         | 3 117 609         |
| Clients avances et acomptes reçus            | 216 308           | 169 622           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés     | 273 019           | 267 838           |
| Dettes sur Immobilisations                   | 0                 | 2 172             |
| Dettes fiscales et sociales                  | 203 277           | 153 863           |
| Autres dettes                                | 68 073            | 89 891            |
| Produits Constatés d'avance                  | 16 848            | 3 413             |
| <b>TOTAL III</b>                             | <b>3 622 855</b>  | <b>3 804 408</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                         | <b>11 663 769</b> | <b>12 262 680</b> |

| Compte de résultat                                                                | Exercice 2022    | Exercice 2021    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>                                              |                  |                  |
| • Ventes de biens et services ( CA )                                              | 4333161          | 2438537          |
| Subventions                                                                       | 275131           | 668539           |
| • Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 100721           | 133553           |
| • Autres produits                                                                 | 201644           | 256484           |
| <b>TOTAL I</b>                                                                    | <b>4 910 657</b> | <b>3 497 112</b> |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>                                               |                  |                  |
| • Achats de marchandises                                                          | 1434409          | 837617           |
| • Variation de stock                                                              | 659              | 4621             |
| • Autres achats et charges externes                                               | 860676           | 600085           |
| • Impôts, taxes et versements assimilés                                           | 147520           | 151496           |
| • Salaires et traitements                                                         | 1771210          | 1327606          |
| • Charges sociales                                                                | 470206           | 317124           |
| • Dotations aux amortissements et aux dépréciations                               | 534641           | 584506           |
| • Dotations aux provisions                                                        | 11688            | 6761             |
| • Autres charges                                                                  | 36807            | 35044            |
| <b>TOTAL II</b>                                                                   | <b>5 267 816</b> | <b>3 864 861</b> |
| <b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>                                        | <b>-357 160</b>  | <b>-367 749</b>  |
| <b>PRODUITS FINANCIERS :</b>                                                      |                  |                  |
| • De participation                                                                |                  |                  |
| • D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé                   |                  |                  |
| • Autres intérêts et produits assimilés                                           | 3658             | 2226             |
| • Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges                 |                  |                  |
| • Différences positives de change                                                 |                  |                  |
| • Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                   |                  |                  |
| <b>TOTAL III</b>                                                                  | <b>3 658</b>     | <b>2 226</b>     |
| <b>CHARGES FINANCIERES :</b>                                                      |                  |                  |
| • Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions               |                  |                  |
| • Intérêts et charges assimilées                                                  | 75780            | 83878            |
| • Différences négatives de change                                                 |                  |                  |
| • Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement                  |                  |                  |
| <b>TOTAL IV</b>                                                                   | <b>75 780</b>    | <b>83 878</b>    |
| <b>2. RESULTAT FINANCIER (III – IV)</b>                                           | <b>-72 122</b>   | <b>-81 652</b>   |
| <b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I – II + III – IV)</b>                       | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>                                                   |                  |                  |
| • Sur opérations de gestion                                                       | 11736            | 14865            |
| • Sur opérations en capital                                                       | 42964            | 3001928          |
| • Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges                 |                  |                  |
| <b>TOTAL V</b>                                                                    | <b>54 700</b>    | <b>3 016 793</b> |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>                                                  |                  |                  |
| • Sur opérations de gestion                                                       | 3328             | 68829            |
| • Sur opérations en capital                                                       | 4177             | 2042790          |
| • Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions               |                  |                  |
| <b>TOTAL VI</b>                                                                   | <b>7 506</b>     | <b>2 111 619</b> |
| <b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)</b>                                          | <b>47 194</b>    | <b>905 174</b>   |
| <b>PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (VII)</b>                             |                  |                  |
| <b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)</b>                                            | 849              | 524              |
| <b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>                                           | <b>4 969 015</b> | <b>6 516 130</b> |
| <b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>                              | <b>5 351 951</b> | <b>6 060 881</b> |
| <b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>                                                        | <b>-382 936</b>  | <b>455 249</b>   |

# **ANNEXE**

## **I – Règles et méthodes comptables et faits majeurs de l'exercice.**

### **1/ Faits majeurs de l'exercice**

- Nous pouvons déjà souligner que les restrictions et protocoles liés au COVID 19 sont terminés ou en tout cas n'impactent plus notre clientèle.

De ce fait, notre CA est reparti à la hausse et a retrouvé et même dépassé son niveau le plus élevé qui était en 2019 de 4 269 822€ en atteignant en 2022 : 4 333 161€.

Malheureusement, nous subissons de plein fouet la crise économique actuelle avec une inflation galopante qui a fait s'envoler nos charges courantes.

Parallèlement, la masse salariale a subi 2 hausses de SMIC et de la grille conventionnelle.

- L'autre évènement majeur de l'exercice s'est produit sur notre Centre du Domaine d'Auzole avec l'entrée en conflit avec notre bailleur Lot pour Toit.

Suite à un nombre répété de désaccords et désagréments sur leur prestation alimentation, il a été décidé de dénoncer juste avant l'été 2022 la convention passée avec eux pour la partie restauration.

Cela a nécessité des réaménagements et investissements conséquents sur place pour continuer à fonctionner et assurer la restauration de nos clients (sous-traitance repas à RERTR et aménagement cuisine).

#### **Evènements post-clôture :**

- Toujours pour le Domaine, nous avons appris en janvier 2023 qu'il nous fallait quitter définitivement le site et sans rentrer dans le détail des rebondissements qui se sont produits, la date à l'heure actuelle est arrêtée à l'été 2023. Avec poursuite de nos activités CML jusqu'en juin 2023 imposée par la Préfecture.
- Sur Bolquère, nous n'obtiendrons pas les subventions escomptées pour les travaux , et de ce fait il a été décidé de réaliser uniquement la chaufferie.

## **2/ Principes généraux**

La Fédération des Œuvres Laïques est une Association Loi 1901 constituée le 12/03/36 reconnue d'utilité publique le 20/08/48 qui a pour objet de faire aimer et défendre l'Ecole Publique, de rester fidèle à ses principes et d'en prolonger l'action tant au point de vue éducatif que social.

Elle est, entre autres missions, habilitée à organiser et gérer toutes œuvres éducatives et sociales laïques.

La Fédération des Œuvres Laïques établit, depuis le 01/01/2000, un bilan fiscal et compte d'exploitation du secteur taxable tel que défini par les services fiscaux (courrier du 24/04/2000).

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

## **3/ Principes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été élaborés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les documents qui vous sont présentés correspondent au cumul des comptes de nos établissements, de nos différents services et activités. Les prestations réciproques ont été neutralisées au niveau des comptes généraux.

### **3.0/ Immobilisations Corporelles**

Règlement sur les actifs :

Il est fait application des règlements ANC 2004-06 du 23/11/2004 relatifs à la définition comptabilisation et évaluation des actifs et ANC 2002-10 du 12/12/2002 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.



### **3.1/ Fonds Propres**

**Fonds propres avec droit de reprise** : il est constitué de la valeur d'apport des biens affectés : mobilier et matériel du centre de Bolquère mis à disposition de la FOL du Lot par le Conseil Départemental du Lot.

**Fonds propres sans droit de reprise** : Il est constitué des excédents de fonctionnement et subventions d'équipement.

**Réserve de trésorerie** : elle est constituée par affectation des résultats suite à une décision de l'Assemblée Générale.

**Fonds propres consommables (Subvention d'investissement non renouvelable)** : des subventions ont été accordées par divers organismes pour financer l'acquisition des biens et des travaux de rénovations.

**Réserves** : Ces réserves ont été constituées par prélèvement sur résultat après décision de l'Assemblée Générale.

### **3.2/ Provisions pour charges**

Les provisions pour charges sont destinées à couvrir des charges diverses. Les droits acquis à la clôture de l'exercice en matière d'indemnité de départ à la retraite ont été enregistrés en provision pour charges. Ces droits sont actualisés à la clôture de chaque exercice.

### **3.3/ Emprunts et dettes financières**

Figurent sous cette rubrique le solde restant à rembourser des emprunts contractés pour financer des investissements.

### **3.4/ Dettes fiscales et sociales**

Les droits acquis au 31/12/2022 par le personnel au titre des congés payés ont été comptabilisés.

## II - Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de fonctionnement

### II - 1. Compléments d'informations relatifs à l'Actif

#### 1.1 IMMOBILISATIONS

Elles ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

| VALEURS BRUTES                                | AU 1.1.2022       | ACQUISITIONS | SORTIES DE L'EXERCICE | AU 31.12.22       |
|-----------------------------------------------|-------------------|--------------|-----------------------|-------------------|
| CONC.BREVETS LICENCES                         | 142 685           |              |                       | 142 685           |
| TERRAINS ET AGENCEMENTS                       | 3 252 626         |              |                       | 3 252 626         |
| CONSTRUCT. et AMENAGTS                        | 9 573 504         | 176 410      |                       | 9 749 914         |
| MAT.DE TRANSPORT                              | 173 709           | 20 349       | 25 985                | 168 072           |
| En cours                                      | 10 559            | 128 143      | 101 805               | 36 897            |
| MATERIEL ET MOBILIER BUREAU                   | 3 056 335         | 115 438      | 5 003                 | 3 166 770         |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES<br>CAUTIONNEMENTS | 106 549<br>15 339 | 5 887        | 806                   | 112 436<br>14 533 |
| TOTAL                                         | 16 331 306        | 446 226      | 133 599               | 16 643 933        |

- Les principales acquisitions de l'exercice concernent :

\* **Sur le Siège** achat d'un kangoo électrique ( 10 221,56 € ), PC Portables /écrans (6437,25€) et onduleur serveur (1082,22 €)  
 \* **Sur Seignosse** tvx en interne: bungalows Violettes (50 028 €),tvx cuisine et terrasse Belharra (10 553€), tvx Bar(3 702€), lavabo ext et chaufferie (3 681€) .Chauffe-eaux Duplex/Chbre (13 043€), remise aux normes DASM(5 587€) et graphisme resto(5 425€) mobilier matériel pour un montant de ( 14 515€ ),linge (2 511€),achat véhicule tps linge/ménage (10 127€ ) et 1 PC (981€)

\* **Sur Auzole** Tvx en interne : Cuisine (14 595€), améngmt préau (3 091€), hangar motos (4 841€), bardage algeco(1 023€) et confection de 3 terrasses (8 258€). Amgmt sols(11 855€), mise aux normes elec(26 273€)

Achat 1 moto et 1 quad d'occasion (5 600 €), pièces et équipements motos (8 840€), électroménagers et équips cuisine(28 118€) , lave et sèche-linge (2 639€)Amélioration réseau internet tél et wifi(5 143€), achat de 2 PC(1 639€)

\* **Sur Bolquere** tvx en interne : amngmt local ski (3 802€) . Chgmt blocs incendies (2 037€),installation monnayeur mach à laver (1 456€), literie et linge (2 414 €), chauffe-eaux(2 089€),divers matériels (2 987€)

\* **Sur Mezels** Tvx en interne : Pergola et barrière parking (5 329€),2 chauffe-eaux solaires(10 455€), mat spéléo (3 958€), sauteuse(5 231€), portes coupe-feu(1 473€) et tables PN(1 709€)

- Les **principales sorties** de l'exercice concernent : 4 véhicules (25 985€) et indemnisation Maif sur marabouts détruits/orage (5 003€)

#### II - 1.2 - AMORTISSEMENTS

| AMORTISSEMENTS              | AU 1.1.2022 | DOTATION DE L'EXERCICE | REPRISE SUR Mat.cédé/détruit | AMORTTS CUMULES AU 31.12.22 |
|-----------------------------|-------------|------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| CONC.BREVETS LICENCES       | 113 434     | 6 070                  |                              | 119 504                     |
| TERRAINS Et V.R.D           | 144 679     | 5 730                  |                              | 150 409                     |
| CONSTRUCT.et AMENAGTS       | 5 734 082   | 330 766                |                              | 6 064 848                   |
| MAT.DE TRANSPORT            | 155 447     | 9 061                  | 25 985                       | 138 523                     |
| MATERIEL ET MOBILIER BUREAU | 2 751 709   | 183 014                | 1 033                        | 2 933 690                   |
| TOTAL                       | 8 899 351   | 534 641                | 27 018                       | 9 406 954                   |

Les dotations de l'exercice intègrent une dotation de 55 181,63€ pour tenir compte de notre départ en 2023 d'Auzole. Ainsi, les immobilisations non récupérables d'Auzole auront une valeur résiduelle nulle à la date prévisionnelle de départ.

## **II - 1.2.1 Mention du calcul des amortissements**

Le taux d'amortissements s'effectue suivant un mode linéaire.

Le calcul des amortissements s'établit par composants suivant la matrice utilisée par la FSIF.

La dotation aux amortissements est comptabilisée sur le compte de résultat 68111000.

| <b>Libellés</b>                                                                                 | <b>Durée d'utilisation</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Terrains et éléments attachés</b>                                                            |                            |
| <b>Gros Œuvres</b>                                                                              | <b>30</b>                  |
| <b>Façade, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures</b>                                | <b>30</b>                  |
| <b>Chauffage - Climatisation</b>                                                                | <b>20</b>                  |
| <b>ascenseurs , monte charges</b>                                                               | <b>20</b>                  |
| <b>electricité cablage transmission, communication</b>                                          | <b>20</b>                  |
| <b>plomberie</b>                                                                                | <b>20</b>                  |
| <b>autres équipements</b>                                                                       | <b>20</b>                  |
| <b>Concessions Brevets Licences</b>                                                             | <b>3 à 30</b>              |
| <b>Mobilier , Matériel , et Informatique</b>                                                    | <b>3 à 8</b>               |
| <b>Agencements dont :<br/>agencements intérieurs et décoration<br/>( cloisons , carrelage )</b> | <b>10</b>                  |

## II - 1.3 Poste du bilan relatif aux entreprises liées.

| Nature                              | Montant concernant les entreprises liées |
|-------------------------------------|------------------------------------------|
|                                     |                                          |
| <b>Autres Dettes Cté USEP</b>       | 6 583                                    |
| <b>Autres Dettes CTE DEP UFOLEP</b> | 29 011                                   |
| <b>Autres Créances CAP 46</b>       | 36 210                                   |

## II - 1.4 Immobilisations Financières - Classement par échéance.

| Libellés                       | Montant Brut | Moins de 1 an | de 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| <b>Titres et Prêts</b>         | 112 436      |               |              | 112 436       |
| <b>Cautionnements</b>          | 14 533       |               |              | 14 533        |
| <b>TOTAL Immob.Financières</b> | 126 969      | 0             | 0            | 126 969       |

## II - 1.5 Actif Circulant - Classement par échéance

| Libellés                          | Montant Brut | Moins de 1 an | de 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-----------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| <b>Stocks *</b>                   | 34 607       | 34 607        |              |               |
| <b>Avances et Acomptes Versés</b> | 344          | 344           |              |               |
| <b>Clients et cptes rattachés</b> | 232 212      | 232 212       |              |               |
| <b>Autres créances</b>            | 179 081      | 179 081       |              |               |
| <b>Charges const.d'avance</b>     | 50 772       | 50 772        |              |               |
| <b>TOTAL</b>                      | 497 016      | 497 016       | 0            |               |

\* Les Stocks sont comptabilisés suivant la méthode FIFO ( First In ; First Out )  
Ils tiennent comptes des stocks d'alimentation ; produits entretiens , achats divers,  
fournitures administratives, combustibles et pièces motos.

## **II - 1.6 Provision pour Dépréciation des VMP**

Aucune Provision pour dépréciation n'a été nécessaire  
à la clôture de l'exercice au 31/12/22.

## **II - 1.7 Charges Constatées d'avance.**

Elles se montent à 50 772 €

|                     |                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elles comprennent : | des frais crédit-bail logiciel, copieurs, défibrillateurs<br>maintenance logiciels sage et serveurs<br>participations Ligue mises en marchés classes<br>et colos 2023<br>Fournitures administratives BRM LOG |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## II - 2 Compléments d'informations relatifs au Passif

### II- 2.1 Evolution des fonds propres

| Variation des Fonds propres                       | A l'ouverture    | Affectation du Résultat | Augmentation | Diminution ou Consommation | A la clôture     |
|---------------------------------------------------|------------------|-------------------------|--------------|----------------------------|------------------|
| Fonds propres sans droit de reprise               | 2 220 190        |                         |              |                            | 2 220 190        |
| Fonds propres avec droit de reprise               | 329 273          |                         |              |                            | 329 273          |
| Réserves                                          | 4 901 644        |                         |              |                            | 4 901 644        |
| Report à nouveau                                  | 57 202           | 455 249                 |              |                            | 512 451          |
| Excédent ou déficit de l'exercice                 | 455 249          |                         |              | 838 185                    | - 382 936        |
| Situation nette ( sous total )                    | <b>7 963 559</b> | <b>455 249</b>          | <b>-</b>     | <b>838 185</b>             | <b>7 580 623</b> |
| Fonds propres consommables (Subv investissements) | 318 525          |                         |              | 32 582                     | 285 943          |
| Autres Fds Associatifs (Subv. Investissements)    |                  |                         |              |                            |                  |
| Provisions règlementées                           |                  |                         |              |                            |                  |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>8 282 084</b> | <b>455 249</b>          | <b>0</b>     | <b>870 767</b>             | <b>7 866 566</b> |

Le résultat net comptable de l'exercice 2021 s'élevant à 455 249 € a été affecté sur le report à nouveau conformément à la décision de l'assemblée Générale du 28/06/22

#### II- 2.2.1 Subventions d'investissements

| Date         | Organisme                  | Bien subventionné | Montant        | Durée amorts    |
|--------------|----------------------------|-------------------|----------------|-----------------|
| 2002         | Ministère du tourisme      | Bolquere          | 154045         | 10 ans - 28 ans |
| 2002         | ANCV                       | Bolquere          | 125000         | 10 ans - 28 ans |
| 2002         | Région Languedoc           | Bolquere          | 92000          | 10 ans - 28 ans |
| 2002         | Communauté Européenne      | Bolquere          | 238489         | 10 ans - 28 ans |
| 2003         | Conseil Rég. Midi Pyrénées | Mézels            | 23339          | 20 ans - 40 ans |
| 2008         | Etat FNADT                 | Mezels            | 29000          | 10 ans - 30 ans |
| 2011         | Conseil Régional Aquitaine | Seignosse         | 105830         | 10 ans - 30 ans |
| 2016         | Conseil Régional Aquitaine | Seignosse         | 80000          | 10 ans - 30 ans |
| 2016         | ANCV                       | Seignosse         | 120000         | 10 ans - 30 ans |
| <b>TOTAL</b> |                            |                   | <b>967 703</b> |                 |

## II .2,2,2 Tableau des montants des subventions

| Subventions<br>d'investissements      | Solde à l'ouverture de l'exercice                                    | Variation de l'exercice |            | Solde à la<br>clôture de l'exercice |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------|-------------------------------------|
|                                       | Montant global après<br>changement de méthode<br>lié à l'ANC 2018-06 | Augmentation            | Diminution | Montant global                      |
| <b>Montant nominal :</b>              |                                                                      |                         |            |                                     |
| <b>Affectées à des biens</b>          |                                                                      |                         |            |                                     |
| Subv rénovation Bolquere              | 609534                                                               |                         |            | 609534                              |
| Subv const/aménrgts Mezels            | 23339                                                                |                         |            | 23339                               |
| Subv const 1 E sanitaire Mezels       | 29000                                                                |                         |            | 29000                               |
| Subv travaux Seignosse                | 105830                                                               |                         |            | 105830                              |
| Subv tx Seignosse nx bat              | 120000                                                               |                         |            | 120000                              |
| Subv tx Seignosse nx bat              | 80000                                                                |                         |            | 80000                               |
| <b>Total</b>                          | <b>967 703</b>                                                       |                         |            | <b>967 703</b>                      |
| <b>Quote-parts virées au résultat</b> |                                                                      |                         |            |                                     |
| <b>Affectées à des biens</b>          |                                                                      |                         |            |                                     |
| Subv rénovation Bolquere              | 512094                                                               | 17798                   |            | 529892                              |
| Subv const/aménrgts Mezels            | 14304                                                                | 777                     |            | 15081                               |
| Subv const 1 E sanitaire Mezels       | 20147                                                                | 789                     |            | 20936                               |
| Subv travaux Seignosse                | 55292                                                                | 3338                    |            | 58630                               |
| Subv tx Seignosse nx bat              | 28404                                                                | 5928                    |            | 34332                               |
| Subv tx Seignosse nx bat              | 18936                                                                | 3952                    |            | 22888                               |
| <b>Total</b>                          | <b>649 179</b>                                                       | <b>32 582</b>           | <b>0</b>   | <b>681 761</b>                      |

## II- 2.3 - PROVISIONS

| PROVISIONS              | AU 1.1.2022    | DOTATIONS<br>DE L'EXERCICE | REPRISE<br>DE L'EXERCICE | PROVISIONS à la<br>CLOTURE de<br>L'EXERCICE |
|-------------------------|----------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|
| Ind.départ retraite     | 176 188        | 11 249                     | 13 088                   | 174 349                                     |
| Risques et charges Expl | 0              |                            |                          | 0                                           |
| <b>TOTAL</b>            | <b>176 188</b> | <b>11 249</b>              | <b>13 088</b>            | <b>174 349</b>                              |

**II- 2.4 -** Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 174 349 € au 31/12/2022

Elle est recalculée tous les ans en fonction de l'évolution de l'effectif et de l'évolution des salaires .

Elle intègre les charges sociales. Son Taux d'actualisation est de : 3,5 % ; Taux de turnover : 1%

L'Age de départ à la retraite est de 65 ans

## II- 2.5 - Dettes Financières - Classement par échéance

|                          | Montant          | moins de 1 an  | de 1 à 5 ans     | plus de 5 ans    |
|--------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| Emprunt BPOC 400 000 €   | 112 015          | 29 499         | 82 515           | 0                |
| Emprunt BPOC 1250 000 €  | 647 968          | 63 735         | 254 939          | 329 295          |
| Emprunt CEP 1250 000 €   | 662 598          | 63 609         | 254 437          | 344 551          |
| Emprunt BPOC 111 500 €   | 45 968           | 7 877          | 33 636           | 4 456            |
| Emprunt BPOC 100 000€    | 42 798           | 6 974          | 29 857           | 5 966            |
| Emprunt BPOC 1 650 000 € | 1 183 628        | 88 221         | 352 883          | 742 524          |
| Emprunt BPOC 200 000 €   | 150 355          | 13 684         | 56 550           | 80 121           |
|                          | -                |                |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>             | <b>2 845 330</b> | <b>273 600</b> | <b>1 064 816</b> | <b>1 506 913</b> |

## II- 2.6 - Autres Dettes - Classement par échéance

| Libellés                    | Montant        | moins de 1 an  | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|----------------|----------------|--------------|---------------|
| Clients av.et acptes reçus  | 216 308        | 216 308        |              |               |
| Dettes fournisseurs         | 273 019        | 273 019        |              |               |
| Dettes sur Immobilisations  | 0              | 0              |              |               |
| Dettes fiscales et sociales | 203 277        | 203 277        |              |               |
| Autres dettes               | 68 073         | 68 073         |              |               |
| <b>TOTAL</b>                | <b>760 677</b> | <b>760 677</b> |              |               |



## II - 2.7 Produits à recevoir et charges à payer

| Produits à recevoir | Libellés                                    | Charges à payer |
|---------------------|---------------------------------------------|-----------------|
| 0                   | Congés à payer                              | 131701          |
|                     | Intérêts courus                             |                 |
|                     | Immo.Fin.emprunts et assimilés              |                 |
|                     | Participation groupes                       |                 |
|                     | Participation hors groupes                  |                 |
|                     | Sociétés en participation                   |                 |
|                     | Clients, Fournisseurs                       |                 |
|                     | Associés                                    |                 |
|                     | Banques et val.mob.de placement             |                 |
|                     | Concours bancaires courants                 |                 |
| 68012               | R.R.R. à obtenir, fact et avoirs à recevoir | 45833           |
|                     | R.R.R. à accorder, fact et avoirs à établir |                 |
|                     | Participation des salariés                  |                 |
|                     | Personnel                                   |                 |
|                     | Organismes Sociaux                          |                 |
| 17262               | Etat                                        |                 |
|                     | Produits et charges externes diverses       |                 |
| <b>85274</b>        | <b>TOTAL</b>                                | <b>177534</b>   |

### II- 3. Compléments d'informations relatifs au compte de fonctionnement

#### II- 3.1 Ventilations des produits d'accueil par centre

| Centres               | Colonie        | Familles PC    | Familles Locations | Groupes Taxables | Groupes Tax Locations | Groupes Non Taxables | Groupes Non Tax Locations | Classes          | Total            |
|-----------------------|----------------|----------------|--------------------|------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------|------------------|------------------|
| Seignosse             | 60 934         | 529 421        | 391 225            | 321 307          | 1 668                 | 405 921              |                           | 444 456          | 2 154 932        |
| Auzole                | 199 817        |                |                    | 8 520            |                       | 100 911              |                           | 202 316          | 511 564          |
| Bolquere              | 21 466         | 74 277         | 1 223              | 292 227          | 17 814                | 185 695              |                           | 457 176          | 1 049 878        |
| Mézels                | 142 062        |                |                    | 35 202           | 30 220                | 88 456               | 12 703                    | 215 663          | 524 306          |
| Sejours Diffusés (SV) | 3 839          | 3 878          |                    | 14 812           |                       | 12 994               |                           | 47 533           | 83 056           |
| Service Territoire    |                |                |                    | 7 300            |                       | 2 120                |                           |                  | 9 420            |
| <b>Total</b>          | <b>428 118</b> | <b>607 576</b> | <b>392 448</b>     | <b>679 368</b>   | <b>49 702</b>         | <b>796 097</b>       | <b>12 703</b>             | <b>1 367 144</b> | <b>4 333 156</b> |

### II- 3.2 Ventilation des effectifs

Effectifs moyen ( équivalent temps plein ) employés au cours de l'exercice :

|                                  | 2022         |              |              | 2021         |              |              |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <u>Permanents</u>                | Hommes       | Femmes       | Total        | Hommes       | Femmes       | Total        |
| - Cadres                         | 4            | 1            | 5            | 4,2          | 1            | 5,2          |
| - Maîtrise                       | 7            | 9,92         | 16,92        | 7,53         | 10,35        | 17,88        |
| - Employés                       |              |              |              |              |              |              |
| <b>Sous total</b>                | 11           | 10,92        | 21,92        | 11,73        | 11,35        | 23,08        |
| <u>Contrats durée déterminée</u> | 18,95        | 14,95        | 33,9         | 14,73        | 12,41        | 27,14        |
| <u>Enseignants</u>               | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| <b>Total</b>                     | <b>29,95</b> | <b>25,87</b> | <b>55,82</b> | <b>26,46</b> | <b>23,76</b> | <b>50,22</b> |

Effectifs ( personnes physiques ) employés au cours de l'exercice :

|                                  | 2022       |            |            | 2021       |           |            |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| <u>Permanents</u>                | Hommes     | Femmes     | Total      | Hommes     | Femmes    | Total      |
| - Cadres                         | 4          | 1          | 5          | 5          | 1         | 6          |
| - Maîtrise                       | 8          | 11         | 19         | 8          | 11        | 19         |
| - Employés                       |            |            |            |            |           |            |
| <b>Sous total</b>                | 12         | 12         | 24         | 13         | 12        | 25         |
| <u>Contrats durée déterminée</u> | 112        | 107        | 219        | 102        | 86        | 188        |
| <u>Enseignants</u>               | 0          | 0          | 0          | 0          | 0         | 0          |
| <b>Total</b>                     | <b>124</b> | <b>119</b> | <b>243</b> | <b>115</b> | <b>98</b> | <b>213</b> |

### II- 3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

|                                                                |               |
|----------------------------------------------------------------|---------------|
| Plus value sur sortie d'immobilisation                         | 6 204         |
| Quote part subventions d'investissements inscrites au résultat | 32 582        |
| Divers produits exceptionnels                                  | 10 818        |
| Régul du prorata TVA sur immobilisations                       | -458          |
| Reprise provision dépréciation exceptionnelle                  |               |
| Amendes et pénalités                                           | -397          |
| Divers et charges exceptionnelles                              | -1 555        |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                   | <b>47 194</b> |

### II- 3.4 Tableau de répartition du résultat de l'exercice

| Résultat comptable de l'exercice | Résultat avant impôts | Impôts     | Résultat net    |
|----------------------------------|-----------------------|------------|-----------------|
| Résultat activité fiscalisée     | -73 455               | 0          | -73 455         |
| Résultat activité non fiscalisée | -308 632              | 849        | -309 481        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>-382 087</b>       | <b>849</b> | <b>-382 936</b> |

## II- 3.6 Produits constatés d'avance

Ils se montent à 16 848 €

8 853,00 € MAIF sinistre chaudières Seignosse  
4 200,00 € ADEME avance/aide transition écologique Seignosse  
3 795,00 € Fondation de France/At.Relais subv médiation animale

## II- 3.7 Transfert de Charges

Ils se distinguent en trois catégories : Personnels . Assurances . Fonctionnement

1 : Transfert de Charges de personnels. 57 414 € .

ils comprennent :                      Participation de l'Etat pour les contrats apprentis  
                                                            Mise a disposition personnels  
                                                            Quote part salaire Rougie G ( USEP)  
                                                            Prise en charge Uniformation Form.APAC

2 : Transfert de Charges Assurances : 5 399 €

ils comprennent :                      Remboursement MAIF suite à différents sinistres  
                                                            sur les centres de Seignosse; Auzole et Mezels

3 : Transfert de Charges de Fonctionnement : 22 111 €

ils comprennent :                      Remboursement des déplacements des personnels  
                                                            Avantage en nature logement des personnels  
                                                            Refacturations diverses de charges

## II- 4. Engagement hors bilan

### II- 4.1 Engagements donnés

|                                                          |       |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Nantissement de cptes titres n° 65434387431 à hauteur de | 0     |
| Effets escomptés non échus                               | Néant |
| Créances cédées loi DAILLY                               | Néant |
| Retraite                                                 | Néant |
| Sureté réelle accordée                                   | Néant |
| Crédit bail                                              | Néant |
| Aval et caution (1)                                      | 0     |

### II- 4.2 Crédit Bail

| Libellés                        | Année | Cumulées | - de 1an | 1 an et plus | + de 5 ans |
|---------------------------------|-------|----------|----------|--------------|------------|
| <b>Photocopieurs</b>            | 15157 |          | 16211    | 64844        |            |
| <b>Défibrillateurs</b>          | 2270  |          | 3092     | 12369        |            |
| <b>Téléphonie</b>               | 1661  |          | 2496     | 9986         |            |
| <b>Docuware</b>                 | 10471 | 31810    | 10521    | 42083        |            |
| <b>Coût total crédit bail :</b> | 29558 | 31810    | 32320    | 129281       |            |

| Libellés                        | Année | Cumulées | "- de 1an | 1 an et plus | "+" de 5 ans |
|---------------------------------|-------|----------|-----------|--------------|--------------|
| <b>Mobilhomes</b>               | 25795 | 77385    | 25795     | 25795        |              |
| <b>Valeur Résiduelle :</b>      |       |          |           | 0            |              |
| <b>Coût total crédit bail :</b> | 25795 | 77385    | 25795     | 25795        |              |

#### II- 4.3 Dettes garanties par les suretés réelles

| Emprunt BPOC               | Emprunt initial   | Capital restant dû au 31/12/2022 | Sureté Consentie               | Montant du nantissement au 31/12/2022 |
|----------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| 20/07/2011 / 15 ans        | 400 000           | 112 015                          | Premium Capitalis.             | 400 000                               |
| 18/09/2012 / 20 ans        | 1 250 000         | 647 968                          | Privilege prêteur de deniers   | 1 250 000                             |
| 08/08/2015 / 20ans<br>Idem | 1 650 000<br>Idem | 1 183 628<br>Idem                | Hypothèque<br>Autres garanties | 825 000<br>825 000                    |

(\*) Valeur d'acquisition au bilan

| Emprunt C.E.P | Emprunt initial<br>10/02/2006<br>sur 15 ans | Capital restant dû au 31/12/2022 | Sureté Consentie             | Montant du nantissement au 31/12/2022 |
|---------------|---------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| 21/09/2012    | 1 250 000                                   | 662 598                          | Privilege prêteur de deniers | 1 250 000                             |

#### II- 4.4 Engagement reçues et Cautions

Garantie de remboursement d'emprunt à hauteur de 50% du Conseil Général du Lot par acte sous seing privé en date du 21/09/2012 soit 625000 € ( concernant le prêt de 1250000 € Caisse Epargne ) et 825000 € en date du 08/08/2015 ( concernant le prêt de 1650000 € BPOC )

#### II- 4.5 Dépréciations des créances clients

| Libellés                    | Montant         | % Provision | H.T             | MOTIF                   |
|-----------------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------------------|
| Cahors Sauzet Basket SCV RJ | 438,52          | 100%        | 438,52          | Redressement Judiciaire |
| Ligue de l'Enseignement 31  | 29085,92        | 100%        | 29085,92        | Redressement Judiciaire |
|                             | <b>29524,44</b> |             | <b>29524,44</b> |                         |

#### II- 4.6 Valeurs Mobilières de Placements

| Organismes Bancaires             | Valeur initiale   | Valeur<br>au 31/12/2022 | Plus ou moins<br>Value latente |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------------|
| <b>Banque Populaire Occitane</b> |                   |                         |                                |
| <b>Obligations</b>               |                   |                         |                                |
| BPCE 3,5%22-281027               | 100 000,00        | 100 000,00              | 0,00                           |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>100 000,00</b> | <b>100 000,00</b>       | <b>0,00</b>                    |

#### II- 4.7 Informations prescrites par la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relatives aux volontariats associatifs et à l'engagement éducatifs , le montant global des rémunérations brutes des trois plus importantes rémunérations s'élèvent en 2022 à : 156 178 €

#### II- 4.8 Informations relatives aux Commissaires aux comptes.

Les honoraires du Commissariat aux Comptes pour l'exercice 2022 s'élèveront environ à : 21 876 €



# **RAPPORT**

# **D'ACTIVITÉS**

# **EXERCICE 2022**

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2022**

## **I – PRODUCTION ET DIFFUSION DE SEJOURS VACANCES ET CLASSES**

Sur l'ensemble de ces activités (vacances enfants, vacances adultes, classes de découvertes), le service vacances s'inscrit dans les valeurs et les intentions éducatives du projet éducatif de la Ligue. Ainsi, l'ensemble des projets développés sur les différents secteurs défend :

- la démocratie,
- la laïcité,
- la diversité et l'égalité,
- l'émancipation et la socialisation,
- la solidarité et l'engagement,
- la citoyenneté

Que ce soit dans les thématiques abordées, le soin apporté à l'accueil, la mise en place et le suivi des équipes ou l'ancrage dans le territoire. En conservant cette ligne directrice, nous nous garantissons de laisser du sens dans un secteur plus économique.

### **AUZOLE**

Après les perturbations des années Covid, nous sommes revenus à un accueil possible sans aucune restriction réglementaire. C'est donc une année complète à analyser en configuration de locataire d'Auzole.

Les séjours scolaires sont bien sûr repartis à la hausse par rapport aux années 2020 et 2021 marquées par de nombreuses interdictions de séjours. Cependant la limitation de notre capacité d'hébergements aux seuls bâtiments Bouriane et Causses a bien sûr impacté le nombre de journées et le Chiffre d'affaire réalisé passant d'environ 4500 journées et 300 000 € de CA avant 2020 à 2700 journées et 200 000 € de CA en 2022.

De ce fait les projets scolaires se concentrent beaucoup sur l'opération Cyclo moto Lot : environ 60 % du remplissage.

Les colonies de vacances restent à un bon niveau, confirmant ainsi la tendance des années passées (périodes Covid incluses)

Les groupes non taxables ont par contre ont été impactés par la baisse de notre capacité en hébergement et en restauration.

Nous décidons d'arrêter totalement l'accueil de groupes adultes, les hébergements ne sont pas adaptés à ce public.

Côté fonctionnement l'année a été compliquée. Les problèmes de la qualité des repas se sont confirmés et accentués au point que nous avons décidé de changer de prestataire repas passant avec RERTR à partir de juin. Cela nous a demandé une adaptation très importante avec la remise en place d'une capacité de stockage froid, de service, de plonge...et d'accueil de 100 personnes en salle à manger extérieure couverte.

Le personnel sur place a tout mis en œuvre pour que ces nouvelles missions se passent au mieux



## **MEZELS**

Pour les classes de découvertes, le niveau de 2019 a été récupéré : même niveau de journées et CA supérieur, lié aux augmentations des divers postes.

A noter : l'USEP 46 a attribué une bourse au départ pour les classes partant sur les centres ligue 46 et dont le programme contenait 50% d'activités sportives. Un kit autour de Paris 2024 et de l'Olympisme a été constitué et laissé sur les centres pour compléter les activités prévues. Mézels a accueilli le plus de classes avec ce dispositif.

Les colos ont bien fonctionné, et se maintiennent à un niveau élevé. Nous avons accueilli 25 enfants sur le dispositif des colos apprenantes : 22 par l'intermédiaire des prises en charge JPA + 3 directement financées par la SDJES du Lot (cession de places vacantes).

Les groupes non taxables augmentent en journées mais baissent légèrement en CA : le profil de l'accueil a changé. Il y a eu plus d'accueils en gestion libre (Telligo en radeau par exemple).

L'accueil des groupes adultes a retrouvé son niveau de 2019. La formule gestion libre séduit toujours autant. La demande s'étend de plus en plus sur les ailes de saison.



## **BOLQUERE**

Le Chalet du Ticou a connu une très bonne année.

Les classes et groupes non taxables se sont maintenus au niveau de 2019, qui était une bonne année, et ce malgré quelques annulations classes en hiver du fait de la crainte de certains enseignants des restrictions covid dont on parlait encore à l'automne 2021. Il est à noter une bonne progression des séjours scolaires hors hiver (le printemps surtout) ce qui est extrêmement encourageant.

Autre signe intéressant : nous avons recréés une colo ski (« skier et vivre à la Montagne »), nous sommes donc à nouveau producteurs d'un séjour, ce qui n'était plus arrivé depuis plus de 15 ans !

Le dynamisme et l'implication de l'équipe du centre dans son environnement est évidemment pour beaucoup dans ce renouveau tant pour les groupes d'enfants que les adultes.

Les groupes d'adultes et les familles ont connu pour leur part une très forte augmentation, le CA ayant presque doublé ! Les accueils de groupes de randonneurs se multiplient, en toutes saisons. Le Chalet a réalisé 3 semaines d'accueil de groupes adultes en septembre notamment. Une nouvelle clientèle vient également chercher hébergement et restauration au Chalet pour des formations professionnelles liées au milieu de la montagne : stage prefo ski alpin, recyclage accompagnateur moyenne montagne, formation CAF.... Le partenariat avec Ternélia est porteur, et amène clientèle individuelle et groupe qualifiée montagne.



## **CAP OCEAN**

L'accueil de familles a été très dynamique durant toute la période d'ouverture, tant au printemps et à l'automne en locatif, qu'en été en formule pension et locative. Nous réalisons 53% de nos ventes familles directement par le service vacances, les ventes provenant du réseau Ternélia représentent 45% de ces ventes directes. Ensuite 24% des ventes familles sont issues de la plateforme coopérative Vacances Passion, 23% de la plateforme Booking. Les autres ventes viennent de canaux secondaires.

La fréquentation des groupes adultes ne revient pas au niveau de 2019, même si la reprise est importante. La demande de séjours classique senior avec excursions en bus ne se renouvelle pas. Les seniors partent davantage en individuels ou individuels regroupés sur des séjours à thème (randonnée, bien être, vélo...) Nous travaillons au renouvellement de notre offre et l'adaptation de nos services.

Les classes sont réparties à un niveau normal d'avant Covid, tout comme les groupes non taxables. Nous sommes cependant toujours en limite de capacité d'accueil en terme de lits, mais aussi de restauration et de nombre de salles disponibles. Les classes sont accueillies d'avril à fin octobre, et si nous ne faisons pas le plein en automne (période moins vendeuses pour les classes en début d'année !) le printemps est quant à lui « à bloc ». Ce qui fait que nous avons en l'état que peu de marge de progression sur les classes.

Seignosse a également accueilli 2 gros groupes scolaires (Jean Calvet et Bellevue) avec l'aide de l'USEP présentée plus haut.

Même constat pour les groupes non taxables présents essentiellement l'été et pour lesquels nous dépassons souvent la capacité d'accueil restauration côté violette dans la mesure où nous avons ouverts les bungalows aux enfants en juillet.

Nos colos surf se remplissent toujours très bien et fonctionnent très bien également avec le même directeur depuis de nombreuses années.



## Les classes et séjours diffusées

Le service Vacances inclut également la diffusion pour des écoles, des groupes ou des individuels vers des centres hors production Ligue 46. Ce travail de réseau est important car il inscrit la Ligue 46 dans la dynamique nationale et contribue à notre identification comme association ressource pour l'organisation de séjour dans notre département.

Le CA et les journées des classes diffusées sont en baisse par rapport à 2019, mais reste correct pour notre petit département.

## III – LA FORMATION

### *La formation à l'animation volontaire : BAFA et BAFD*

2 stages se sont déroulés en 2022 dans le Lot pour un total de 32 stagiaires accueillis.

Une session de formation générale s'est déroulée au Domaine d'Auzole pendant les vacances d'automne, en internat et demi-pension. 21 stagiaires ont suivi la formation.

Le 2<sup>ème</sup> stage s'est déroulé à Mézels : un stage d'approfondissement à double thématique : « Accueil d'enfants en situation de handicap » / « Jeux, grands jeux et multiactivités ». 11 stagiaires ont été formés.

22 jeunes lotois ont aussi été inscrits sur les stages des autres Ligue en Occitanie (essentiellement en Aveyron et à Toulouse).

**La Ligue de l'Enseignement du Lot a inscrit au total 54 stagiaires en 2022, soit un effectif stable par rapport à 2021.**

En revanche, le stage de perfectionnement BAFD a été annulé pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Notre activité formation BAFA /D reste identifiée sur le territoire, et les conventions avec le CIAS du Grand Cahors et le partenariat avec la mission locale fonctionnent toujours aussi bien.

Nous prenons part activement à la coordination pédagogique des différents stages organisés sur la région, et La Ligue 46 continue d'assurer la coordination de la fabrication et de l'édition de la brochure régionale.



## SATISFACTION CLIENTS 2022

### → Village-Club Cap Océan :

- Sites d'avis clients : Booking 8.2/10 ; Trip advisor 3.5/5 ; Google 4.2/5
- Enquêtes de satisfaction :

Familles : 167 retours

Impression générale : Très bien 67% ; Bien 31% ; Moyennement bien 3% ; Insuffisant 0%

Groupes adultes : 61 retours

Impression générale : Très bien 62% ; Bien 28% ; Moyennement bien 5% ; Insuffisant 5%

Classes : 38 retours

Impression générale : Très bien 63% ; Bien 34% ; Moyennement bien 3% ; Insuffisant 0%

Colo : 2 retours

Appréciation du séjour (par l'enfant) : moyenne de 10/10

Groupes enfants : 24 retours

Impression générale : Très bien 67% ; Bien 33% ; Moyennement bien 0% ; Insuffisant 0%

### → Chalet du Ticou :

- Sites d'avis clients : Booking 8/10 ; Trip advisor 4/5 ; Google 4.3/5 ; Facebook 4.6/5
- Enquêtes de satisfaction :

Groupes adultes : 66 retours

Impression générale : Très bien 93% ; Bien 7% ; Moyennement bien 0% ; Insuffisant 0%

### → Base de plein air de Mézels :

- Sites d'avis clients : Google 4.4/5 ; Facebook 4.5/5
- Enquêtes de satisfaction :

Groupes adultes : 34 retours

Impression générale : Très bien 41% ; Bien 41% ; Moyennement bien 12% ; Insuffisant 6%

Colo : 8 retours

Appréciation du séjour (par l'enfant) : moyenne de 9,25/10

Classes : 8 retours

Impression générale : Très bien 13% ; Bien 87% ; Moyennement bien 0% ; Insuffisant 0%

### → Domaine d'Auzole :

- Sites d'avis clients : Google 4.3/5 ; Facebook 4.3/5
- Enquêtes de satisfaction :

Groupes adultes: 15 retours

Impression générale : Très bien 33,3% ; Bien 33,3% ; Moyennement bien 33,3% ; Insuffisant 0%

Classes : 12 retours

Impression générale : Très bien 50% ; Bien 50% ; Moyennement bien 0% ; Insuffisant 0%

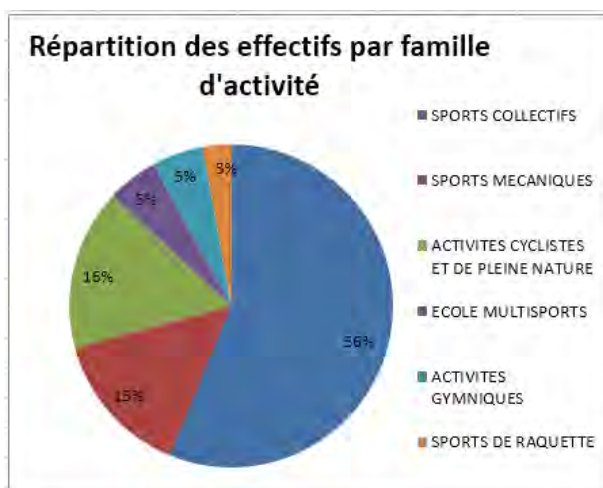
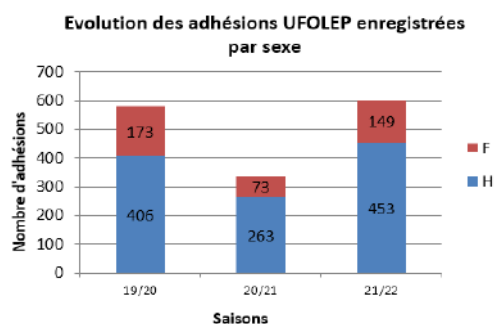


# COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DU LOT

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2021 / 2022

### I- EVOLUTION DE NOS EFFECTIFS

| Evolution                           | Saison 2019/2020 | Saison 2020/2021 | Saison 2021/2022 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Associations                        | 33               | 20               | 27               |
| Structures non Associatives         | 7                | 7                | 10               |
| Licenciés                           | 580              | 336              | 601              |
| Titres Individuels de Participation | 134              | 119              | 179              |



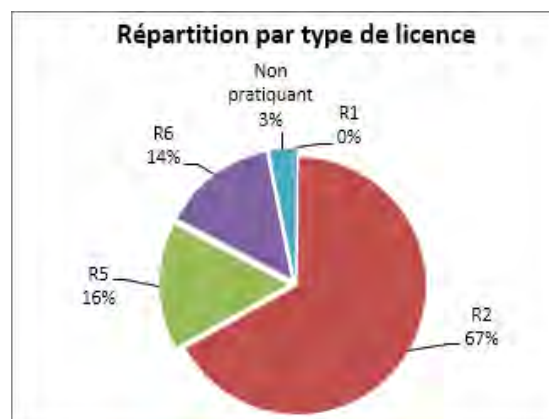
| Evolution des effectifs par activité principale pratiquée | 2020 2021 | 2021 2022 |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| VOLLEY                                                    | 118       | 326       |
| CYCLOSPORT                                                | 58        | 88        |
| MOTO ECOLE DE CONDUITE                                    | 65        | 85        |
| CHEERLEADING                                              | 26        | 31        |
| BADMINTON                                                 | 12        | 17        |
| ECOLE MULTISPORTS                                         | 28        | 13        |
| FUTSAL                                                    | 0         | 13        |
| CYCLOTOURISME                                             | 5         | 7         |
| COURSE HORS STADE                                         | 1         | 1         |
| DIRT                                                      | 1         | 1         |
| MARCHE NORDIQUE                                           | 1         | 0         |

#### Licences UFOLEP enregistrées par Association en 2021 / 2022

| Nom Association                            | Dirigeant | Pratiquant | Nombre d'adhérents |
|--------------------------------------------|-----------|------------|--------------------|
| ENTENTE VELO BRETENOUX BIARS               | 0         | 19         | 19                 |
| AMICALE MAISON DE L'AGRICULTURE            | 0         | 10         | 10                 |
| AMIGRANTS CAHORS                           | 0         | 5          | 5                  |
| AMICALE DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DU LOT | 0         | 8          | 8                  |
| CAHORS CYCLISME                            | 1         | 26         | 27                 |
| CAHORS VOLLEY                              | 0         | 77         | 77                 |
| CAP 46                                     | 0         | 85         | 85                 |
| COMITÉ DEPARTEMENTAL UFOLEP DU LOT         | 0         | 21         | 21                 |
| A.S. ESPERE CYCLO                          | 0         | 7          | 7                  |
| VOLLEY CLUB FIGEAC                         | 0         | 75         | 75                 |
| DIRT FIGEAC COMMUNAUTE                     | 2         | 1          | 3                  |
| RIDER SPRINT CLUB DE GIGNAC                | 0         | 18         | 18                 |
| GOURDON CYCLISME                           | 0         | 15         | 15                 |
| VOLLEY CLUB BOURIAN                        | 1         | 11         | 11                 |
| GYMNASI CLUB GRAMATOIS                     | 0         | 31         | 31                 |
| LALBENQUE MULTI SPORT                      | 0         | 72         | 72                 |
| C.E. C.R.D.E.                              | 0         | 10         | 10                 |
| MONTATHLON ORGANISATIONS                   | 6         | 0          | 6                  |
| ENTENTE LUZECH - PARNAC                    | 0         | 11         | 11                 |
| VOLLEY CLUB BASSE VALLEE                   | 0         | 20         | 20                 |
| LA BALLE VOLE                              | 1         | 15         | 15                 |
| BLEUETS DU LENDOU VOLLEY                   | 0         | 9          | 9                  |
| ATHLE 46                                   | 0         | 13         | 13                 |
| SOUILAC CYCLISME                           | 3         | 4          | 7                  |
| RANDO VERTE DU HAUT SEGALA                 | 7         | 0          | 7                  |
| U.S. VERS VOLLEY                           | 0         | 20         | 20                 |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>21</b> | <b>583</b> | <b>602</b>         |

Tableau 3: Détail des licenciés UFOLEP

|                     | Non Prat. | R1       | R2         | R3       | R4       | R5        | R6        | UfoBox (0 à 20 adhérents) | UfoBox (+ de 20 adhérents) | UfoBox des assoc. cf/c2 | Total      |
|---------------------|-----------|----------|------------|----------|----------|-----------|-----------|---------------------------|----------------------------|-------------------------|------------|
| Adultes             | 18        | 1        | 276        | 0        | 0        | 87        | 4         | 0                         | 0                          | 0                       | 387        |
| Jeunes              | 0         | 0        | 81         | 0        | 0        | 8         | 36        | 0                         | 0                          | 0                       | 125        |
| Enfants             | 0         | 0        | 44         | 0        | 0        | 0         | 45        | 0                         | 0                          | 0                       | 89         |
| <b>Total UFOLEP</b> | <b>18</b> | <b>1</b> | <b>401</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>95</b> | <b>85</b> | <b>0</b>                  | <b>0</b>                   | <b>0</b>                | <b>601</b> |



## II- NOS ACTIVITES ET ACTIONS

### VOLLEY BALL : 326 PRATIQUANT(E)S

Effectif qui remonte fortement sur cette activité en reprise d'après COVID, on a même une cinquantaine de licenciés de plus qu'il y a 2ans, avec beaucoup de jeunes joueurs.

20 équipes engagées dans le championnat départemental mixte. Les finales étaient prévues le 18 juin mais ont finalement été reportées au 1<sup>er</sup> octobre 2022 suite à un arrêté préfectoral en raison de la canicule sur la date initiale. Le VOLLEY CLUB BOURIAN est champion en 2<sup>ème</sup> division et FIGEAC A obtient le titre en 1<sup>ère</sup> division.

2 équipes engagées sur la Coupe Nationale UFOLEP, CAHORS VOLLEY et le VOLLEY CLUB FIGEACOIS où cette équipe termine sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium.



14<sup>ème</sup> édition du week-end « Playa Volley » à SEIGNOSSE après 2 années d'arrêt en raison du COVID. Tournoi National de Volley 4x4 qui a eu lieu les samedi 11 et dimanche 12 juin 2022 sur la plage des Estagnots avec une belle météo, où 56 personnes pour 8 équipes se sont retrouvées, avec beaucoup de plaisir au Centre de Vacances CAP OCEAN. Rendez-vous est pris pour l'an prochain les 10 et 11 juin 2023.



### ACTIVITES CYCLISTES ET SPORTS DE PLEINE NATURE : 97 PRATIQUANT(E)S

14 épreuves Lotoises prévues, dont 3 annulées. L'activité repart à la hausse et le nombre d'organisation également. Parmi les nouveautés, on peut noter le Grand Prix de Lalbenque organisé par CAHORS CYCLISME et le Cyclocross à l'Américaine organisé par le RIDER SPRINTER CLUB DE GIGNAC.

4 participants au National Cycloport et belle 3<sup>ème</sup> place du jeune AMBERT Paulin dans la catégorie 13/14ans.



**LE ROC LANZAGRAIS**  
DOMAINICHE 10 SEPTEMBRE  
**2022**  
Circuit VTT - Arènes - Parcs - Trail



## ECOLE MULTISPORTS : 14 PRATIQUANT(E)S

5ème année d'existence de l'école multisports UFOLEP avec le slogan « découvrir pour mieux choisir » pour les enfants de 5 à 10 ans dans le département.

Cette école de sport axée sur le Grand Cahors a associé 12 associations ou comités sportifs qui le souhaitent, en conventionnant avec eux afin qu'ils puissent accueillir à tour de rôle, sur quelques séances dans l'année nos jeunes licenciés.

Ce sont donc 14 enfants licenciés (dont le centre aéré de Vers St Gery) répartis en un seul groupe cette année, qui ont participé aux diverses activités : Pétanque, Escalade, Golf, Pêche, Basket, Boxe, Ping-Pong, Foot, Judo, Taekwondo, Orientation, Muscu, Tennis, Rugby XIII, Aviron, Rugby XV etc...

Nous avons terminé l'année au Lac de Catus avec l'activité pêche, suivi d'un goûter avec les parents et grands-parents et une baignade bien méritée ! afin de se souhaiter de bonnes vacances.

Cendrine ABRIAL l'animatrice de cette école de sport UFOLEP diplômée avec un CQP ALS option AGEE a su faire du lien à la fois avec les enfants, les parents et grands-parents ainsi que tous les partenaires associés qui ont joué le jeu.



## BADMINTON : 17 PRATIQUANT(E)S

Activité qui remonte en post-COVID sur LALBENQUE MULTISPORTS. La Multi-activité reste un atout pour cette association dynamique autant sur le Volley que sur le Bad.



## FUTSAL : 13 PRATIQUANT(E)S

Activité qui reprend ses droits après une année « sans », en raison du COVID. Les joueurs de l'AMICALE DU DEPARTEMENT et de l'association AMIGRANTS se retrouvent tous les lundis soirs pour pratiquer en toute convivialité.



## FORMATIONS PSC1 : 32 DIPLOME(E)S

Le C.D. UFOLEP du Lot a obtenu début juin 2017 l'agrément préfectoral afin de pouvoir mener des formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1.

Nous avons 2 formateurs sur l'UFOLEP du Lot : Mathias LAMOLINAIRIE (depuis juillet 2021) et Cendrine ABRIAL (depuis juillet 2019)

Au total, il y a eu 5 formations de faites sur la saison 2021/2022 avec 32 personnes formées aux gestes de premiers secours. 7h de formation destinée à tous publics à partir de 10 ans révolus.



## PROJET SENIORS / SANTE : 172 PARTICIPANT(E)S

La Conférence des Financeurs nous a accordé un budget afin de mettre en place 30 séances d'1h de multi-activités adaptées pour les Séniors afin de lutter contre l'isolement sur 2 nouvelles communes ciblées: Cournou et Labastide-Marnnac.

Le bilan quantitatif des activités 2021/2022 sur le public Séniors est le suivant :

- TRESPoux les lundis de 10h30 à 11h30 avec 24 adhérents,
- BOISSIERES les lundis de 14h à 15 h avec 22 adhérents,
- PRADINES les mardis de 9h30 à 10h30 avec 24 adhérents,
- COURNOU les mardis de 11h à 12h avec 28 adhérents,
- MERCUES les jeudis de 9h30 à 10h30 avec 12 adhérents,
- ESPERE les jeudis de 10h45 à 11h45 avec 14 adhérents,
- LE MONTAT les jeudis de 14h à 15h avec 27 adhérents,
- LABASTIDE MARNAC, les jeudis de 15h15 à 16h15 avec 21 adhérents



Les séances ont repris à la normale après les confinements avec 30 séances dans chaque commune. Clôture de l'année sportive avec un repas convivial à la Halle de Trespoux, rassemblant les 8 communes et plus de 160 séniors.

A la demande des pratiquants, 142 t-shirts ont été confectionnés et distribués dans le but d'être identifiés et de mieux se connaître les uns les autres par le biais du flocage des prénoms de chacun.

Nous avons organisé également un séjour socio-sportif de 3 jours fin Juin 2022, au centre CAP OCEAN de Seignosse avec 31 séniors qui ont pratiqué de la marche, du renforcement musculaire, de la relaxation...



## PROJET ICAPS / « ALTER EGO » : 75 ELEVES SENSIBILISES

La diminution de l'activité physique et la généralisation d'un comportement sédentaire chez les jeunes, leurs conséquences en termes de santé, leurs impacts sociaux et économiques sont à ce jour bien établis. L'étude Icaps, « Intervention auprès des collégiens, centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité » a démontré scientifiquement que la promotion de l'activité physique régulière permet de prévenir la sédentarité et l'obésité chez les jeunes.

Pour les 2 prochaines années, le projet Alter et Go, va se dérouler sur le territoire de Figeac et Bagnac sur Célé avec des interventions menées auprès de CM1/CM2 des écoles Louis Barrié à Figeac et Les castors à Bagnac sur Célé ainsi que le collège Masbou avec les 5<sup>ème</sup> SEGPA de Figeac et le collège Les castors à Bagnac sur Célé. L'école primaire Jacques Chapou n'a pas souhaité participer au projet ! 13 interventions en classe ont été menées durant cette 1<sup>ère</sup> année, dont la journée de valorisation, qui s'est déroulée le 10 juin avec une initiation à la pratique de jeux innovants comme le Tchoukball qui a été très apprécié par les enfants et enseignants. Un goûter offert par les partenaires locaux de Bagnac sur Célé est venu clore cette journée.

Ce sont 75 élèves qui ont été sensibilisés sur cette action menée par Cendrine ABRIAL.



## MAISON SPORT SANTE ASSOCIATIVE

Labélisée en Février 2022 en partenariat avec le CDOS, Laura a eu principalement des missions de développement. Un travail de communication vers le grand public a été effectué ainsi que vers la recherche de partenaires.

Les séances « A Mon Rythme » ont débuté cette année-là avec un cours particulier.

En plus de ces séances, elle a effectué des séances d'activité physique adaptée avec les résidents de la Résidence des Pins à Cahors ainsi que ceux de la MAPA « Les 4 saisons » à Payrac.

Des séances d'aquagym et de motricité avec les adultes handicapés du Foyer de vie Mas de la Tour ont aussi été réalisées.

Et pour terminer, la CARSAT Région nous a permis d'effectuer par le biais d'une subvention, 16 séances gratuites pour les habitants du Cœur de Causse de plus de 60 ans, les séances se réalisaient dans la commune de Labastide-Murat.



Au total, une trentaine de seniors ont été pris en charge, avec une vingtaine d'adultes handicapés au sein de la Maison Sport Santé Associative UFOLEP/CDOS.



*A Mon Rythme*  
je cultive mon bien-être

Cette année, la SDJES nous a contacté pour intervenir dans le projet Bien Manger, Bien Bouger pour Bien Grandir en partenariat avec l'USEP et coordonné par l'IREPS. Il consiste à sensibiliser les enfants de maternelles à avoir une activité physique ainsi qu'une bonne alimentation.

7 classes réparties dans 5 écoles ont pu bénéficier de ce programme :

- 1 à Milhac
- 2 à Puy l'Evêque
- 1 à Marthe Durand Cahors
- 2 à Lucien Bénac Cahors
- 1 à Zakari Lafage Cahors



Pour clôturer le projet « Bien Manger, Bien Bouger pour Bien Grandir », nous avons organisé avec l'USEP et le club de Gym de Cahors, une journée de finalité où nous avons regroupé plus de 140 enfants et une quarantaine d'encadrants. De nombreux retours positifs sont remontés par les maitresses.

[illegible]



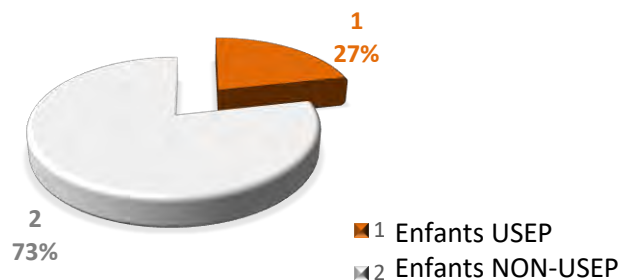
## Etat des lieux



### Nos effectifs en 2021/2022

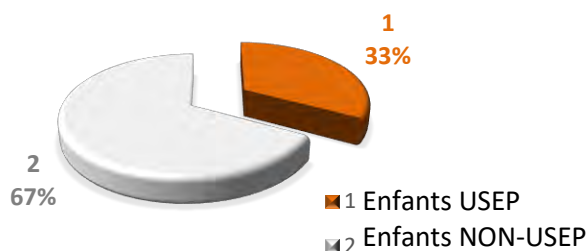
**654** maternelles  
**2369** élémentaires  
**137** adultes  
 Soit **3160** licenciés répartis sur  
**26** associations (**57 écoles**).

### REPRÉSENTATION DES ENFANTS USÉPIENS SUR LA POPULATION TOTALE ÉLÈVE DU LOT

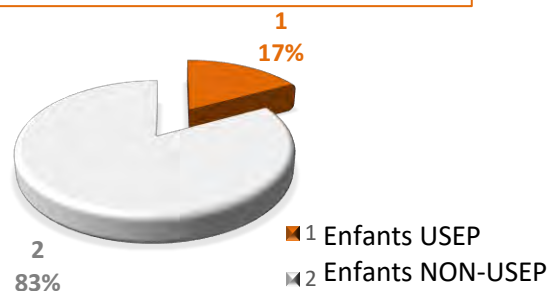


| Années       | 15/16              | 16/17              | 17/18              | 18/19              | 19/20              | 20/21              | 21/22              |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Associations | 41                 | 37                 | 35                 | 33                 | 36                 | 11                 | 26                 |
| Enfants      | 3256<br>(595+2661) | 3237<br>(591+2646) | 3183<br>(580+2603) | 3141<br>(589+2552) | 3576<br>(817+2759) | 1359<br>(144+1215) | 3023<br>(654+2369) |
| Adultes      | 174                | 175                | 182                | 176                | 186                | 75                 | 137                |
| Total        | 3430               | 3412               | 3365               | 3317               | 3762               | 1434               | 3160               |

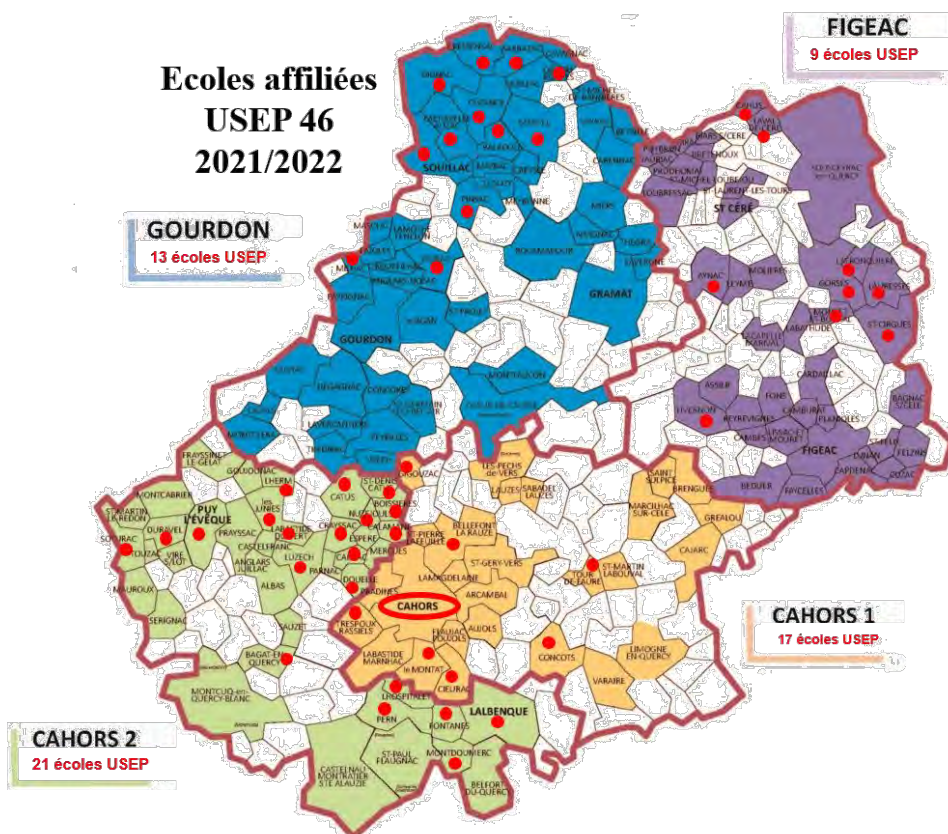
### REPRÉSENTATION DES LICENCIÉS USEP ÉLÉMENTAIRES SUR LE DÉPARTEMENT DU LOT



### REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES LICENCIÉS USEP MATERNELLES SUR LE DÉPARTEMENT DU LOT



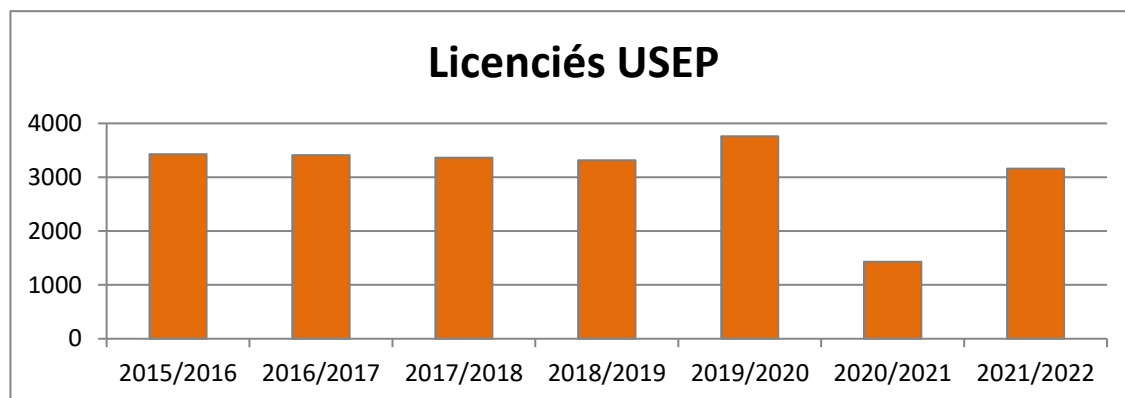
### Ecoles affiliées USEP 46 2021/2022



Depuis la saison 2015/2016, le nombre d'association USEP est en baisse sur le département. Cependant, nous observons une nette augmentation du nombre de licenciés lors de la saison 2019/2020 environ 300 licenciés supplémentaires, le plus élevé des 7 dernières années.

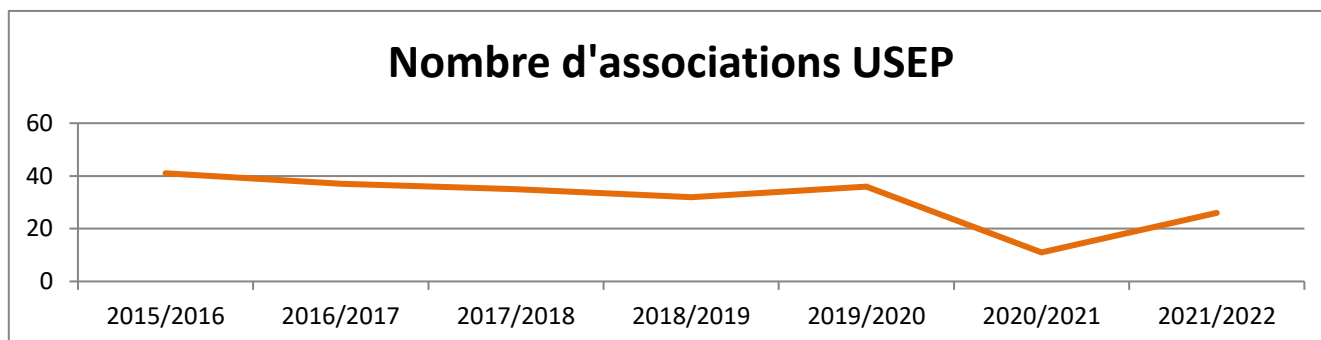
Malheureusement, cette dynamique positive a été fortement impactée par la crise sanitaire engendrée par la COVID-19. Une perte significative avec 2328 licenciés et 25 associations en moins lors de la saison 2020/2021. Cette année 2021/2022 nous remontons la pente en nous rapprochant de nos chiffres habituels malgré une première partie de saison également impactée par la crise sanitaire.

#### Nombre de licenciés USEP sur le département depuis la saison 2015 / 2016



|              | 2019/2020       | 2020/2021       | 2021/2022       |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|              | 36 associations | 11 associations | 26 associations |
| Adultes      | 186             | 75              | 137             |
| Elémentaires | 2759            | 1215            | 2369            |
| Maternelles  | 817             | 144             | 654             |

#### Nombre d'associations USEP sur le département depuis la saison 2015 / 2016



Dans ce contexte particulier 26 associations ont tout de même souhaité s'affilier cette saison :

- 9 réaffiliations d'associations affiliées l'an passé
- 15 affiliations d'associations déjà affiliées dans le passé
- 2 créations d'associations « USEP de l'impernal ecole de Luzech » et « APE du RPI Lot Célé section USEP »

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

## Projets autour de l'engagement des jeunes

### Ligue de l'enseignement du Lot



## LE SERVICE CIVIQUE

### Qu'est-ce que le service civique ?

Aux termes de l'article L. 120-1 du code du service national, introduit par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique, le Service Civique a pour objet de "**renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale** en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée".

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de **mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société**, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience humaine unique. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être.

La mixité sociale est l'un des objectifs : l'Agence du Service Civique ayant notamment pour mission de veiller à l'égal accès de tous les citoyens au Service Civique et de mettre en place et suivre les conditions permettant d'assurer la mixité des volontaires, tant en termes de niveaux de formation, de genres, d'âges, de milieux sociaux, d'origines culturelles, que de lieux de vie. Plusieurs dizaines de milliers de missions d'intérêt général sont proposées dans **10 domaines d'action prioritaires pour la Nation**, chacun peut y trouver une organisation ou une action qui lui correspond.

### En quelques mots :

- Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap
- Engagement sur une mission d'intérêt général
- Structures d'accueil : associations, collectivités territoriales, établissements publics
- 24 à 35 heures par semaine
- Durée de 6 à 12 mois
- Indemnités de 601 €/mois : 489,60 € versés par l'Etat et 111,35 € versés par la structure d'accueil
- Une seule mission de service civique dans sa vie
- Accompagnement par un tuteur désigné dans la structure
- 3 jours de formation civique et citoyenne obligatoire : volet théorique et volet pratique (PSC1)

### Le service civique et la Ligue de l'enseignement :

La Ligue de l'enseignement est l'un des premiers réseaux associatifs d'accueil de volontaires en Service civique. Aux côtés des services de l'Etat, elle poursuit sa contribution à la généralisation du service civique, afin qu'il constitue une opportunité pour les jeunes de vivre une expérience d'engagement au service de l'intérêt général. Elle s'engage aux côtés des organismes d'accueil pour un service civique utile aux jeunes, utile aux organismes et utile à la société, au service de l'intérêt général. Grâce à la Ligue de l'enseignement, les associations qui n'ont pas d'agrément peuvent quand même accueillir des volontaires. Les fédérations simplifient la gestion administrative et financière du Service civique, proposent un accompagnement des structures affiliées et assurent la formation des volontaires et des tuteurs.





### L'intermédiation avec la Ligue de l'enseignement du Lot :

Une charte éthique pour formaliser et partager une conception responsable du service civique :

- Ouvrir le service civique à tous les jeunes
- Veiller à ce que le volontariat ne fragilise ni l'emploi ni le bénévolat
- Lutter contre la précarité des jeunes
- Donner aux jeunes les moyens d'être acteurs de leur mission
- Accompagner les volontaires
- Faire participer pleinement les volontaires à la vie d'un mouvement national



Concrètement, l'accompagnement des structures d'accueil, auquel nous accordons beaucoup d'importance est la vraie plus-value de la Ligue. Elle apporte à une structure et à un jeune, non seulement la mise à disposition de son agrément, mais aussi un accompagnement de qualité avec des supports formalisés :

- **Développement** des partenariats / prospection / démarchage
- **Communication** / information / accueil téléphonique et physique
- **Animation du premier rendez-vous** (présentation du dispositif et de l'accompagnement que l'on propose), création d'une relation de confiance
- **Définition du projet d'accueil** et d'intégration : rédaction d'une fiche mission, interlocuteurs, tuteurs, ...

- **Communication sur le recrutement :**
  - Diffusion de l'offre de mission sur le site du Service Civique
  - Conception et diffusion d'une affiche (en local : associations, mairies, ... et auprès des prescripteurs jeunesse)
- **Lorsque le jeune est trouvé / recruté :**
  - Gestion de l'affiliation à la Ligue de l'Enseignement
  - Gestion de la contractualisation : rédaction et signature de la convention tripartite et du contrat d'engagement du jeune
  - Accueil et intégration du jeune (rendez-vous de rentrée / d'intégration)
  - Administratif : gestion du versement de la prestation de subsistance (111.35 € / mois / jeune), gestion de la refacturation aux structures (conception, envoi et suivi des factures) : la Ligue de l'Enseignement re-facture à la structure d'accueil les indemnités au réel et au trimestre échu
  - Suivi du jeune tout au long de la mission => entretiens individuels (au 1er mois de mission, à mi-parcours et en fin de mission avec la remise d'un bilan nominatif au jeune)
  - Organisation et animation des formations civiques et citoyennes (2 jours) des jeunes et organisation du PSC1 (1 jour) dans les premiers mois de mission
- **Hotline pour les tuteurs et les jeunes**

Du côté des jeunes, la Ligue de l'enseignement a le devoir de promouvoir le service civique et d'appuyer le recrutement pour les missions au sein des structures d'accueil partenaires :

- **Développement de partenariats** avec les prescripteurs / acteurs jeunesse
- **Animation de séances d'information** collectives et individuelles (Pôle Emploi, Mission Locale, lycées, centres sociaux, etc.)
- **Communication** / information / accueil téléphonique et physique
- Gestion du site internet (**candidatures**) du service civique
- **Si un jeune montre son intérêt** pour une mission en particulier :
  - Premier rendez-vous de présentation du dispositif (création d'une relation de confiance)
  - Deuxième rendez-vous avec la structure d'accueil.

#### **Création et formalisation de supports d'accompagnement :**

- Diaporama de présentation du service civique pour les jeunes
- Diaporama de présentation du service civique pour les structures d'accueil
- Fiche mission type
- Trames d'entretiens individuels de suivi des jeunes
- Livret d'accueil à destination des tuteurs
- Livret d'accueil à destination des jeunes
- Modules de formations

#### **Les partenaires en 2022 :**

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les associations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Les ateliers des Arques</li> <li>◦ Mission Locale du Lot</li> <li>◦ Le Cerf-volant à Prayssac</li> <li>◦ Le Bilboquet à Prayssac</li> <li>◦ Club hippique du Quercy à Cahors</li> <li>◦ Cahors Football Club</li> <li>◦ Juin Jardins à Cahors</li> <li>◦ Eclat de lire, éclat de voix à Boissières</li> <li>◦ Football Club Lalbenque Fontanes</li> <li>◦ Maison des Arts G. et C. Pompidou à Cajarc</li> <li>◦ Les Effilochés à Saint-Laurent-les-Tours</li> <li>◦ Babel Gum à Lalbenques</li> <li>◦ Club de tennis de table à Mercuès</li> <li>◦ Les Jardiniers Bourians à Dégagnac</li> <li>◦ Bio 46 à Cahors</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les établissements publics et collectivités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Lycée G. Monnerville à Cahors</li> <li>◦ Mairie de Trespoux-Rassiels</li> <li>◦ CIAS de Cauvaldor</li> <li>◦ Communauté de communes Cauvaldor</li> <li>◦ Communauté de communes Cazals Salviac</li> <li>◦ Mairie de Cahors et le Grand Cahors</li> <li>◦ Mairie de Saint-Félix</li> <li>◦ Lycée Polyvalent Clément Marot à Cahors</li> <li>◦ Mairie de Prayssac</li> <li>◦ SIVU des Ecoles du Plateau et Mairie de Mauroux</li> <li>◦ Mairie de Pradines</li> <li>◦ Centre social de Pradines (L'escale)</li> </ul> </li> </ul> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## VOLET FORMATION

### Animation et organisation de formations civiques et citoyennes (FCC) :

Tout organisme qui accueille des volontaires en Service Civique doit leur assurer une formation civique et citoyenne, qui comprend obligatoirement 2 volets :

- **Théorique (2 jours)** : un ou plusieurs modules pour sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service Civique ;
- **Pratique (1 jour)** : formation aux gestes de premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1).

L'Etat indique que la FCC, obligatoire pour des volontaires en service civique, contribue à l'apprentissage de la citoyenneté et poursuit **deux finalités pédagogiques** :

- Permettre aux volontaires de confronter leur expérience de service civique à celle de leurs pairs, de mettre en perspective leurs engagements et comprendre leur contribution à l'intérêt général. Sous cet angle, la formation procure aux volontaires des clés pour construire leur future participation à la vie publique ;
- Ouvrir les volontaires à différents enjeux et réalités de la vie de la cité et à leur apprendre à débattre des grands thèmes de société au sein d'un groupe caractérisé par la diversité.

La Ligue de l'enseignement du Lot est principal organisme de formations civiques et citoyennes dans le département, sur divers sujets : engagement, laïcité, discrimination, citoyenneté européenne, etc.

### Animation et organisation de formations aux organismes d'accueil (FOA) :

Pour répondre aux exigences du Service Civique universel, ouvert à tous les jeunes, l'accompagnement des structures d'accueil qui déploient le dispositif est indispensable. L'objectif est de garantir un Service Civique de qualité en proposant un accompagnement avec des modules qui s'adressent à tous les organismes d'accueil. Pour répondre à cet objectif ambitieux, le groupement solidaire (Ligue de l'enseignement, Unis Cité, AFEV) propose un accompagnement sous forme de parcours adressé à tous les acteurs des organismes d'accueil concernés par le Service Civique, validé par l'Agence du Service Civique.

Ces formations sont co-organisées localement avec les Service de l'Etat Jeunesse et Sport.

#### Les formations proposées :

- S'informer sur le service civique
- Construire ses missions et son projet d'accueil
- Déployer et gérer son agrément
- Organiser et animer le service civique
- Evaluer le service civique dans sa structure
- Développer l'intermédiation
- Recruter des volontaires
- Accueillir des publics spécifiques (mineurs, décrocheurs, étrangers, réfugiés)
- Atelier d'échanges de pratiques / d'analyse de la pratique
- Découvrir son rôle de tuteur
- Accompagner les volontaires au quotidien
- Préparer l'après service civique des volontaires
- Compléter ses compétences de tuteurs

### Animation d'échanges de pratiques et de temps d'accompagnement au projet d'avenir pour SC2S :

Service Civique Solidarité Séniors (SC2S) est une mobilisation nationale initiée en 2021 qui a pour ambition :

- Ancrer le Service Civique dans le secteur du « Grand Âge » par une mobilisation massive de jeunes dans tous les établissements d'accueil et/ou de soutien aux personnes âgées
- Impliquer et faire adhérer tous les acteurs du secteur et les ministères concernés grâce à une gouvernance permettant de « construire ensemble »
- Un Service Civique de qualité pour tous les jeunes mobilisés auprès des seniors avec la mise en place du « Socle Qualité SC2S », des formations et un accompagnement pour jeunes et tuteurs

La Ligue de l'enseignement est un partenaire national, notamment animateur des formations pour les jeunes et tuteurs dans le cadre du « Socle Qualité SC2S ».

## PROJETS SPÉCIFIQUES AUTOUR DE L'ENGAGEMENT

**Appel à projet "Bouge ton avenir" :** le centre confédéral de la Ligue de l'Enseignement a répondu à un appel à projets national visant à favoriser l'engagement des jeunes en CEJ (Contrat Engagement Jeunes, accompagnement spécifique des 16-25 ans par la Mission Locale et Pôle Emploi) en service civique. Pour cela, les jeunes bénéficient d'un accompagnement plus poussé par la Ligue de l'enseignement : participation à des ateliers vie quotidienne, développement des compétences, journées de découverte métiers.

La Ligue de l'Enseignement du Lot est fédération pilote de ce projet, ce qui implique :

- l'engagement en service civique de 15 jeunes en CEJ d'ici le 31/12/2023
- l'animation de temps collectifs en visio (vie quotidienne et développement des compétences)

**Projet européen :** La Ligue de l'enseignement du Lot est membre actif du collectif départemental de mobilité européenne et internationale. Dans ce cadre, elle est engagée dans un projet d'accueil de jeunes européens avec l'organisation d'un séjour interculturel en 2024. Le projet est co-porté par la Ligue de l'enseignement, les Francas, le Centre Social de Pradines, Arts Scènes et Compagnie (Saint-Céré) et la MJC de Gourdon.

## JUNIOR ASSOCIATION

Le Réseau est animé et coordonné par une tête de réseau nationale : le RNJA (Réseau National des Juniors Associations). Association loi 1901, elle est au service des Relais départementaux, des Juniors Associations et de leurs accompagnateurs locaux, et favorise l'engagement des jeunes dans leur diversité, sur l'ensemble du territoire. La Ligue de l'Enseignement du Lot est relais départemental, elle gère les habilitations Junior Association et les accompagnent tout au long de leur projet.

### Concrètement, c'est quoi ?

La Junior Association permet à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets. Elle permet de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901. Elle offre la possibilité de s'organiser dans une dynamique associative et de s'approprier un mode d'organisation démocratique et citoyen.

L'idée est simple : il s'agit de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déclarées en préfecture. C'est le Réseau National qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur projet collectif :

- une assurance qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineurs
- la possibilité d'ouvrir un compte, grâce à un partenariat établi avec un établissement bancaire
- un accompagnement, en permettant aux jeunes d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils entreprennent et en mettant l'expérience et le savoir-faire, les réseaux des membres fondateurs à leur disposition.

### 3 Junior associations sur le département :

- « **Jeun'Actions** » à **Figeac** : projet humanitaire/écologique avec pour but final d'aider les populations les plus démunies dans un pays étranger, association portée par un groupe de lycéens du Lycée Champollion
- « **Le Midi à deux roues** » à **Figeac** : défi sportif via la pratique de VTT et une aventure collective pour découvrir de nouveaux lieux lors d'un voyage itinérant, association portée par un groupe de lycéens du Lycée Champollion
- « **Art'Ados** » à **Assier** : créer des activités et événements sociaux et culturels comme des concerts tout en faisant connaître des artistes qui débutent, ainsi qu'aider les autres associations du département à organiser des manifestations., association portée par un groupe de collégiens du collège de Lacapelle-Marival

La Ligue de l'enseignement du Lot accompagne tout au long de l'année ces groupes de jeunes dans la mise en œuvre de leur projet.



## AUTRES ACTIONS

### Vie du réseau :

La Ligue de l'enseignement du Lot est très active dans la vie du réseau national et régional : participation aux commissions régionales engagement (tous les deux mois), à des groupes de travail nationaux, aux formations et événements de vie du réseau.

La Ligue de l'enseignement du Lot est également membre de l'Institut de l'Engagement (examen des dossiers de candidature). En déposant un dossier, le candidat formalise son projet, qu'il s'agisse de reprendre ou poursuivre une formation, trouver un emploi ou créer sa propre activité. L'Institut, dès la procédure d'admission puis pour chacun des candidats, apporte un appui à ce projet.

### Réseau local :

La Ligue de l'enseignement du Lot est très bien identifiée localement comme acteur en faveur de l'engagement de la jeunesse, et participe activement aux événements organisés par les services de l'Etat ou d'autres structures locales (collectivités et associations). Par exemple, en 2022, elle a participé au séminaire « Habiter un territoire rural quand on est jeune ça veut dire quoi ? » à l'IUT de Figeac, organisé par l'URQR (Université Rurale Quercy Rouergue).

## BILAN GÉNÉRAL 2022



## PERSPECTIVES 2023

- ➔ **Poursuivre l'accompagnement des volontaires en service civique et Junior associations déjà engagés**
- ➔ **Poursuivre le développement quantitatif et qualitatif du dispositif du service civique :**
  - Continuité des actions engagées (information et sensibilisation auprès des jeunes et des structures d'accueil, dans le but de mailler une plus grande partie du département du Lot)
  - Projet "Bouge ton avenir" : missions de service civique auprès des jeunes engagés en "Contrat Engagement Jeunes"
  - Expérimentation SC2S (Service Civique Solidarité Séniors) : La Ligue de l'enseignement du Lot est mandatée pour développer des missions de service civique auprès de personnes âgées (en établissements et à domicile)
  - "Volont'R" : programme visant à faciliter l'accès du service civique aux jeunes réfugiés / bénéficiaires de la protection internationale
  - Organiser des journées régulières de rassemblement des jeunes accompagnés par la Ligue (formation, projet d'avenir, chantier ramassage de déchets, découverte d'une association, action solidaire, etc.)
- ➔ **Projet "Discrimétrage" : sensibiliser à tous les types de discriminations à travers la réalisation d'un court-métrage (projet mené avec le Centre Social de Pradines)**
- ➔ **Développer le dispositif Junior Association dans tout le département, et notamment sur le quartier de Terre-Rouge à Cahors**
- ➔ **Organisation d'un débat entre jeunes dans le cadre du festival national "Et maintenant" (organisé par ARTE), projet avec le Lycée Clément Marot à Cahors**
- ➔ **Le Pôle Vie Associative et Territoires est actuellement en pleine réorganisation. Les orientations stratégiques sur 3 ans vont être définies collectivement avec les salariés et les administrateurs (engagement des jeunes, vie fédérative, accompagnement des structures affiliées, actions culturelles, etc.)**



# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

## Lire et faire lire dans le Lot (46)



## LE PROGRAMME LIRE ET FAIRE LIRE

### Objectifs du programme Lire et faire lire :

- Un objectif éducatif et culturel qui s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue du ministère de l'Education nationale tout en participant à la promotion de la littérature jeunesse auprès des enfants et à la découverte du patrimoine culturel ;
- Un objectif d'échanges intergénérationnels destinés à favoriser la rencontre et le dialogue entre enfants et personnes seniors.

### Lire et Faire Lire : plaisir de lire, plaisir de partager

Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature. Des séances de lecture sont organisées en petit groupe dans des structures d'accueil, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture.

Il s'agit pour Lire et faire lire de réunir les conditions nécessaires pour que le programme réponde aux attentes formulées par les bénévoles et les enfants, en cohérence avec les acteur·rice·s de l'éducation, de la culture et des loisirs (enseignant·e·s, bibliothécaires, animateur·rice·s...) et les parents, partenaires indispensables de cette action.

La prise en charge du programme national par les deux réseaux associatifs porteurs du projet, la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), a permis, grâce à l'investissement des relais départementaux et à la mise à disposition de moyens et de savoir-faire associatifs, la naissance et le développement de Lire et faire lire et constitue un gage de sa pérennité.

## LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

Depuis 2020, les activités Lire et faire lire ont été suspendues dans le département du Lot en raison de la crise sanitaire et de la réorganisation interne de la Ligue de l'enseignement du Lot.

Très attachée à cette action, la Ligue de l'enseignement du Lot, porteur historique du projet, a souhaité relancer le projet avec le recrutement en avril 2022 d'une nouvelle salariée et le soutien de deux administratrices.

*Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle regroupe, à travers 102 fédérations départementales, 20 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1 million d'adhérents.*

## LES ACTIONS ENGAGÉES



### Constitution du réseau des bénévoles lecteurs :

Le recrutement des bénévoles lecteurs effectué entre avril et octobre 2022 a pu se faire grâce à une grande campagne de communication nationale (spots sur les chaînes télévisées, contenus sur les réseaux sociaux, diffusion de flyers, etc...) ainsi qu'au bouche à oreille local. De ce fait, c'est grâce à leur inscription sur le site national de Lire et faire lire ([www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)), que les premières personnes du Lot intéressées ont pu être identifiées.

Nous avons eu un effet "boule de neige" avec de plus en plus de personnes souhaitant s'investir à nos côtés pour relancer ce projet.

**Le 4 mai 2022, était organisée une journée d'information au Domaine d'Auzole (Saint-Pierre-Lafeuille) relançant officiellement le projet dans le Lot.**

### Constitution du réseau des lieux d'accueil :

De mai à octobre, la Ligue de l'enseignement a sillonné les routes du département pour démarcher et rencontrer de nombreuses structures d'accueil afin de préparer les interventions des bénévoles auprès des enfants, qui ont débuté après les vacances de la Toussaint, laissant du temps aux responsables de structures d'accueil de préparer leur rentrée scolaire.

**Au 31 décembre 2022, quatorze lieux d'accueil d'enfants sont partenaires de Lire et faire lire et accueillent nos bénévoles, aux quatre coins du département : Cahors, Pradines, Trespoux-Rassiels, Gourdon, Prayssac, Bagnac-sur-Célé, Labastide-Marnhac, Saint-Géry-Vers, Livernon, Saint-Cernin.**

## L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

### Les formations :

Afin de mieux accueillir et accompagner les nouveaux bénévoles lecteurs dans leurs futures interventions, des actions de formation ont été mises en place.

Deux sessions autour de la **lecture à voix haute** ont été organisées en partenariat avec Lire et faire lire du département de l'Aveyron :

- La première, le 11 octobre 2022 à L'Astrolabe à Figeac, a réuni 15 bénévoles/lecteurs dont 3 de l'Aveyron ;
- La seconde, le 17 novembre à Capdenac/Gare, a réuni 5 bénévoles/lecteurs dont 2 de l'Aveyron.

C'est Hélène Poussin, comédienne de la compagnie "Les pieds Bleus", qui a animé ces deux journées de 6 heures chacune en alternant des apports techniques et des mises en pratique.





Nous avons abordé la lecture à voix haute à travers des mises en situation, comme lors des séances de lecture. Nous avons travaillé le choix du livre, la posture, le port du livre, la lecture en tant que telle (rythme, voix, ...), tantôt individuellement, tantôt en binômes (car certains bénévoles interviennent à deux dans des structures). L'idée est que chacun reparte avec des outils concrets pour mener les séances de lectures : du choix du livre au rituel d'ouverture de séance en passant bien sûr par la lecture en elle-même et la posture à adopter.



#### Les ressources :

- Des **tutoriels** sont également mis en ligne par l'association nationale sur la chaîne Youtube de Lire et Faire Lire et sont consultables gratuitement.
- L'**association Lire et Faire Lire** nationale, lieu de ressources et d'appui aux coordinations départementales, représente un relai indispensable d'accompagnement (au niveau opérationnel et financier, en termes d'outils et d'échanges avec les autres relais départementaux de France).
- **Constitution d'une bibliothèque d'albums de littérature jeunesse** : une petite bibliothèque a été mise en place, accessible à tous les bénévoles, au rez- de- chaussé du siège de la Ligue de l'enseignement, au 184 rue des Cadourques à Cahors. Pour utiliser au mieux cette bibliothèque, un cahier a été ouvert et il suffit de noter son nom, le titre de l'ouvrage, la date de l'emprunt et la date du retour. Les livres achetés, dans diverses librairies cadurciennes, sont en partie des albums de littérature jeunesse. Textes et images mêlés, ils peuvent émerveiller, surprendre, émouvoir ou faire rire et permettent à chacun d'entrer dans les secrets de sa rêverie. Pour exemple, l'album "Chttt !" une valeur sûre auprès des enfants !
- **Hotline** : la coordinatrice Lire et faire lire de la Ligue de l'enseignement du Lot est également à la disposition des bénévoles et des structures d'accueil pour toutes questions ou tous problèmes rencontrés.

## LES PARTENAIRES

- **Les partenaires opérationnels (structures d'accueil des bénévoles Lire et faire lire) :**
  - L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) et L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Terre-Rouge à Cahors
  - Les crèches municipales de Cahors (Les Polissons, Sainte-Valérie et Terre-Rouge)
  - L'école Groupe Nord Jean Calvet de Cahors
  - L'école Maurice Faure (Bégoux) de Cahors
  - Les écoles Daniel Roques et Jean Moulin de Pradines
  - L'école de Trespoux-Rassiel
  - Le centre de loisirs de Prayssac
  - La crèche associative La Farandole de L'Hospitalet
  - L'école de Livernon
  - L'école de Saint-Cernin
  - L'école maternelle Les Castors de Bagnac-sur-Célé
  - La médiathèque de Bagnac-sur-Célé



De nouvelles structures d'accueil devraient rejoindre le projet Lire et faire lire (en cours de discussion).

- **Les partenaires institutionnels :**

- La Mairie de Cahors, le Grand Cahors et sa médiathèque
- La Mairie de Pradines
- La Mairie de Trespoux-Rassiels
- Le Grand Figeac
- La Mairie de Prayssac
- La Mairie de Livernon

- **Les mécènes :** trois mécènes privés ont témoigné de leur intérêt pour ce programme en le soutenant financièrement.

- **Le tissu associatif local :** participation à Fête des familles, organisée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) du Lot le 24 septembre, sur les allées Fénélon à Cahors. Lire et faire lire y a animé un coin lecture.

## UN PREMIER BILAN POSITIF



## PERSPECTIVES 2023

- ➔ Elargir le réseau des bénévoles lecteurs pour mailler une plus grande partie du département du Lot
- ➔ Développer les partenariats avec de nouvelles structures d'accueil
- ➔ Participer à des évènements locaux (par exemple le festival Cahors Juin jardin)
- ➔ Poursuivre la mise en place de journées de formation et de regroupement régulières
- ➔ Enrichir notre bibliothèque de littérature jeunesse
- ➔ Développer le projet, notamment grâce à des réponses à des appels à projets : Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), Centre National du Livre



## II – COMPTES ANNUELS

### A) Comptes généraux

#### Compte de bilan

Le total du bilan de l'exercice 2022 est de 11 663 769 €, (- 598 911 € par rapport à 2021).

Le résultat net comptable de l'exercice présente un déficit de – 382 936 €

Il était de + 455 249 € en 2021.

#### - Actif

L'actif brut immobilisé 2022 s'élève à 16 643 934 €, il était en 2021 de 16 331 306 €.

L'actif net immobilisé est de 7 236 980 €, il était de 7 431 956 € en 2021 ; les amortissements et provisions passant de 8 899 351 € à 9 406 954 €.

L'actif circulant net est en baisse, il était de 4 830 724 € et il s'élève à fin 2022 à 4 426 789 €.

Les VMP augmentent de 100 000 € pour arriver à 598 000 € (souscription d'obligations BPCE en Octobre 2022) et les disponibilités baissent (- 322 800 €).

#### - Passif

Nous constatons que les fonds propres baissent 8 282 083 € en 2021 ils passent à 7 866 565 € en 2022. Ils intègrent le résultat 2022 de – 382 936 € d'une part, et la reprise sur subventions d'investissements de – 32 582 € d'autre part.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 174 349 € un montant en légère baisse par rapport à 2021 avec – 1 839 €.

Les dettes financières baissent : 2 845 330 € contre 3 117 609 € en 2021 (pas de nouvel emprunt).

Les autres dettes et dettes fiscales sont des dettes à court terme dont le règlement est intervenu en début d'exercice 2022 elles se montent à 777 525 €.

### Compte de fonctionnement

Au total, les charges de fonctionnement s'élèvent à 5 351 951 €, elles baissent par rapport à 2021, (- 708 930 €) cette baisse s'explique par la forte diminution des charges exceptionnelles (- 2 104 113 €), elles étaient particulièrement élevées en 2021 dû à la vente du Domaine d'Auzole et de l'ancien Siège Social. La baisse est néanmoins pondérée par l'augmentation des charges d'exploitation (+ 1 402 955 €).

Les produits baissent 6 516 130 € en 2021 pour 4 969 015 € en 2022 (- 1 547 115 €), malgré une forte reprise de l'activité + 1 413 545 € de produits d'exploitation cette baisse s'explique par la chute des produits exceptionnels suite à la vente du Domaine d'Auzole et du Siège en 2021 (54 700 € en 2022 contre 3 016 793 € en 2021 soit – 2 962 093 €).

Les produits financiers augmentent doucement, s'établissant à 3 658 € contre 2 226 € en 2021.

### B - Analyse par centres

**CAP OCEAN** : Chiffre d'affaires, 2 154 932 € pour 44 634 journées.

Il augmente (+ 658 154 €) par rapport à 2021 : sur les classes de (+ 420 323 €), sur les groupes non taxables (+ 27 866 €), sur les groupes taxables (+ 153 069 €), sur l'accueil familles (+ 15 084 € pour les locations et + 58 145 € pour les pensions), petite baisse sur les colonies (- 16 333 €).

Les charges augmentent, elles étaient de 1 923 082 € en 2021 et passent à 2 452 070 € en 2022.

Le résultat d'exploitation présente un déficit de – 147 004 €, il était de – 277 449 € en 2021.

**BOLQUERE** : Chiffre d'affaires, 1 049 878 € pour 18 554 journées.

Par rapport à 2021, forte augmentation du chiffre d'affaires passant de 153 556 € à 1 049 878 € pour un nombre de journées qui s'établit à 18 554 contre 4 461 journées en 2021. (Accueil + 40 522 €, Groupes taxables + 252 225 € Groupes non taxables + 143 532 €, Classes + 438 577 €) à noter toutefois, le retour des colonies en 2022 avec un CA de 21 466 € pour 192 journées. Les charges augmentent logiquement et le centre présente donc un excédent de + 45 695 € en 2022, il était de + 49 714 € en 2021.

**AUZOLE** : Chiffre d'affaires, 511 564 € pour 6 007 journées.

Le chiffre d'affaires augmente par rapport à 2021 (+ 106 533 €). Le résultat d'exploitation fait apparaître un déficit de gestion de – 129 430 € : (déficit en baisse, il était de -202 741 € en 2021). L'augmentation du CA est due au retour des séjours classes avec une augmentation de + 114 508 € par rapport à 2021. Dans une moindre mesure les autres secteurs sont en légères baisses, Groupes non taxables (- 3 087 €), colonies (- 8 921 €) et Groupes taxables (- 4 033 €). La vente du Domaine a effectivement permis une forte baisse des charges qui s'établissent à 736 576 € en 2022, elles représentaient 1 762 291 € en 2021.

**MEZELS** : Chiffre d'affaires, 524 306 € pour 10 547 journées.

Augmentation du chiffre d'affaire, il était de 365 148 € en 2021 (+ 159 158 €). Le résultat est donc excédentaire (+ 62 329 €) il était en 2021 à + 49 083 €.

L'évolution du CA est répartie comme suit : Groupes non taxables (- 18 642 €), Groupes taxables (+ 14 094 €), Classe (+ 160 377 €) et Colonie (+ 3 329 €).

L'ensemble des charges a augmenté logiquement avec le CA passant de 349 331 € en 2021 à 483 350 € en 2022.

#### **D - Analyse du secteur séjours diffusés**

Chiffre d'affaires 2022 : 83 056 € (+ 75 951 €)

|                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| CA Groupes non taxables : | 12 994 € (4 303 € en 2021) |
| CA Familles :             | 3 878 € (2 171 € en 2021)  |
| CA Colonie :              | 3 839 € (631 € en 2021)    |
| CA Classes :              | 47 533 € (0 € en 2021)     |

**E - Tableau récapitulatif de l'évolution des produits d'accueil entre  
2021 et 2022**

| Centres             | Colonie        |                | Accueil/Locations<br>Familles/GROUPES |                  | Classes        |                  | Total            |                  | Variation<br>sur 1 an |
|---------------------|----------------|----------------|---------------------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
|                     | 2021           | 2022           | 2021                                  | 2022             | 2021           | 2022             | 2021             | 2022             |                       |
| Seignosse           | 77 267         | 60 934         | 1 395 378                             | 1 649 542        | 24 133         | 444 456          | 1 496 778        | 2 154 932        | 658 154               |
| Auzole              | 208 738        | 199 817        | 108 485                               | 109 431          | 87 808         | 202 316          | 405 031          | 511 564          | 106 533               |
| Bolquère            |                | 21 466         | 134 957                               | 571 237          | 18 599         | 457 176          | 153 556          | 1 049 879        | 896 323               |
| Mézels              | 138 733        | 142 062        | 171 129                               | 166 581          | 55 286         | 215 663          | 365 148          | 524 306          | 159 158               |
| Serv.<br>Territoire |                |                | 10 920                                | 9 420            |                |                  | 10 920           | 9 420            | -1 500                |
| Diffusion           | 631            | 3 839          | 6 474                                 | 31 686           |                | 47 533           | 7 105            | 83 058           | 75 953                |
| <b>Total</b>        | <b>425 369</b> | <b>428 118</b> | <b>1 827 343</b>                      | <b>2 537 897</b> | <b>185 826</b> | <b>1 367 144</b> | <b>2 438 538</b> | <b>4 333 159</b> | <b>1 894 621</b>      |

### **Perspectives générales 2023**

Les difficultés économiques et les résultats négatifs s'enchainent.

Après deux années (2020 et 2021) très difficiles en raison de la pandémie de COVID 19, c'est l'inflation qui, en 2022, est venue contrecarrer nos plans de redressement.

La présentation détaillée des comptes de cet exercice met en évidence son impact sur la vie des centres et tout particulièrement sur Cap Océan qui voit ses coûts de fonctionnement de la restauration, entre autres, s'envoler sans que l'on puisse réagir sur le moment. Ces dépenses supplémentaires, non prévues au budget prévisionnel, viennent s'ajouter sur ce site à notre obligation de mise aux normes SSI (sécurité incendie) sur les bâtiments de la colonie, des chambres et premiums ainsi que d'hygiène sur la cuisine Belharra (violettes) dont une grande partie sera portée par l'exercice 2023.

Nous noterons également sur Bolquère la prise en compte de l'intégralité des dépenses d'étude de maitrise d'œuvre financée dans le cadre du projet de rénovation du centre qui ne verra pas le jour cette année en raison de la faiblesse des subventions attendues. C'est un impact de plus de 80 K€ sur sa marge de contribution nette.

De la même sorte la totalité des investissements réalisés pour maintenir la restauration sur le Domaine d'Auzole à partir de juillet 2022, suite à la dénonciation de notre part de la convention de partenariat nous reliant à l'association lot pour Toits, est portée par cet exercice car ne pouvant être amortie suite à notre départ définitif courant 2023.

En clair nous sortons un peu « sonnés » par cette année à nouveau compliquée à l'instar de ce que nous pouvons observer au niveau national des entreprises du Tourisme qui, comme nous font tous les métiers du service aux vacanciers (accueil, animation, hébergement, restauration et pour les enfants transports).

Car, en parlant métiers, nous avons eu à subir en terme de ressources humaines deux phénomènes distincts mais tout aussi impactant l'un que l'autre.

Le premier est la pénurie de personnels saisonniers en ménage, service en salle et entretien des bâtiments. Il a fallu, sur Cap Océan gros consommateur de ces emplois, jongler avec des demandes inhabituelles, notamment celle d'un hébergement obligatoire ne trouvant plus de personnels disponibles résidant sur la station et ses alentours.

Le deuxième a été l'augmentation du brut indiciaire du SMIC de 3,5 % sur l'année ainsi que certaines catégories de notre Convention Collective Nationale. Notre masse salariale globale en subi les conséquences à la hausse.

2023 sera une année de transition, de réflexion, et d'action pour se pencher sur le modèle actuel de la fédération, ses forces et ses faiblesses.

Car en incluant toutes les possibilités d'économies supplémentaires à celles déjà réalisées depuis 3 ans nos charges générales demeurent supérieures à l'ensemble de nos produits.

En terme d'activité 2022 a été une bonne année affichant un gain de 64 K€ de CA par rapport à notre année de référence 2019. Porté exclusivement par le secteur « adultes » et la bonne dynamique engagée sur le Chalet du Ticou. Mezels a vu sa production de mini-séjours doublée en été mais cela ne se reproduira pas en 2023 un certain nombre de prescripteurs nous ayant confirmé ne pas revenir.

Mais notre potentiel de développement de CA demeure faible en volume.

Reste alors la possibilité d'augmenter nos tarifs. Ces derniers, notamment sur le secteur « adultes » de Cap Océan ont évolués à la hausse de 12% en 2 ans. Cela n'a pas été suffisant au regard des hausses générées par l'inflation. Il nous faut donc poursuivre cette adaptation tarifaire mais nous savons déjà, et quelques enquêtes l'ont démontré, que nous ne pouvons aller guère plus haut sans prendre le risque majeur de décrocher du marché concerné et diminuer sensiblement nos accueils.

Les augmentations sur le secteur « enfants/juniors » peuvent s'envisager plus facilement sur les groupes non taxables d'été et la colonie. Ce sera plus difficile sur le secteur « classes de découvertes » où la concurrence est rude même si nos centres sont très appréciés et la demande forte.

En tout état de cause les solutions n'apparaissent plus avec évidence et clarté. Les différentes hypothèses se heurtent à nos habitudes et volonté de faire dans des process éprouvés et rassurants. Nos organisations, que nous tentons d'améliorer sans cesse ne sont, à ce jour, réformable.

Notre modèle est donc à revisiter.

**PROJET**

**DE**

**RÉSOLUTIONS**

**EXERCICE 2022**



## **Projets de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale du 29 juin 2023**

---

### **Résolution 1 :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil Fédéral et du rapport des Commissaires aux comptes approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 .

Le bilan est arrêté à 11 663 769 €.

Le résultat des comptes généraux à – 382 936 €  
et le résultat du secteur taxable à – 73 455 €.

Elle donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

### **Résolution 2 :**

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil Fédéral décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de – 382 936 € en report à nouveau, ce qui porte ce dernier à 129 515 €.

### **Résolution 3 :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article R612-5 du Code de Commerce, approuve purement et simplement lesdites conventions telles qu'elles sont décrites dans ce rapport.

**RAPPORT  
DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
EXERCICE 2022**



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

# Association « Fédération des Oeuvres Laïques du Lot »

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Association « Fédération des Oeuvres Laïques du Lot »  
184, rue des Cadourques - 46000 Cahors

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

## **Association « Fédération des Oeuvres Laïques du Lot »**

184, rue des Cadourques 46000 CAHORS

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de l'Association « Fédération des Oeuvres Laïques du Lot »,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Fédération des Oeuvres Laïques du Lot » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil Fédéral.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

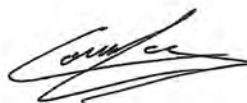
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 15 juin 2023

KPMG S.A.



Laurent Combes  
*Commissaire aux comptes*